

Accélérer la réforme des droits, de la gouvernance et des marchés forestiers, pour relever le défi mondial de réduire la pauvreté, les conflits et les impacts du changement climatique

**Une proposition-cadre de l'Initiative pour les droits et les ressources :
2013 - 2017**



Présentée par :

Andy White, PhD

Coordinateur, Initiative pour les droits et les ressources [Rights and Resources Initiative]
Président, Rights and Resources Group
1238 Wisconsin Ave NW, Suite 300
Washington, D.C. 20007

awhite@rightsandresources.org
P: +1 202.470.3890 | F: +1 202.944.3315
www.rightsandresources.org

Accélérer les réformes des droits, de la gouvernance et des marchés forestiers, pour relever le défi mondial de réduire la pauvreté, les conflits et les impacts du changement climatique

SYNTHÈSE

Total des fonds demandés : 12.000.000 de dollars US par an sur cinq ans, pour un total de 60.000.000 de dollars US

Durée du projet : Cinq ans — 2013-2017

Justification

- 1. L'intérêt mondial sans précédents qui est aujourd'hui porté aux terres et aux ressources communautaires menace la sécurité et le développement aux niveaux local, national et mondial.** *Les forêts et les terres arides des pays en voie de développement représentent environ 40% de la surface émergée de la terre (près de 6 milliards d'hectares) et abritent plus de 40% de la population mondiale. Ce sont plus de 3 milliards de personnes parmi les plus pauvres et les plus marginalisées du monde, dont les droits coutumiers sur les ressources et les terres ne sont pas juridiquement reconnus, ce qui les rend vulnérables à la spoliation, à la déforestation et à la dégradation des écosystèmes. Rien qu'en Afrique, la superficie dont l'accès et les droits sont régis par des régimes fonciers coutumiers s'élève à près de 1,5 milliards d'hectares, c'est à dire les trois quarts du continent. Et ces zones deviennent de plus en plus importantes dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. Les forêts continuent d'être détruites dans les pays en voie de développement au rythme d'environ 13 millions d'hectares par an, mais elles sont essentielles pour le stockage de carbone. En 2005, 67% du carbone mondial était stocké dans les forêts et les terres arides.*
- 2. Les régimes fonciers précaires et injustes, et une gouvernance faible, entravent les progrès sur les objectifs mondiaux de réduction de la pauvreté, de développement des droits des femmes et de l'équité de genre, et de réduction de la coupe illégale de bois, des conflits et des émissions de gaz à effet de serre.** *La formidable croissance de la demande mondiale en terres arables, en bioénergies, en minerais, en eau et autres ressources naturelles, et les investissements spéculatifs qui l'accompagnent, entraînent une ruée sans précédents aux terres et aux ressources rurales. Les investissements de centaines de milliards de dollars US prévus dans les infrastructures et les mines des pays en voie de développement pour les prochaines décennies dépassent, à eux seuls, les investissements dans la conservation des forêts et la lutte contre le changement climatique, et constituent une menace majeure pour l'existence même des forêts tropicales restantes, des cultures qu'elles abritent et des écosystèmes ruraux au niveau mondial.*
- 3. Il existe une demande sans précédents de soutien technique et d'investissements pour réformer les régimes fonciers et la gouvernance foncière, émanant de gouvernements et d'organisations de conservation et de développement.** *Cette demande constitue une opportunité historique de mobiliser des actions en faveur de régimes fonciers plus sûrs dans les années à venir, et d'améliorer les conditions de vie de centaines de millions de personnes qui dépendent des forêts. Une action inappropriée aujourd'hui risque de faire reculer les droits et de maintenir, si ce n'est d'accélérer, la destruction des forêts, en produisant des milliards de tonnes d'émissions de CO₂.*
- 4. Des progrès significatifs ont été accomplis ces dernières décennies dans la reconnaissance des droits fonciers locaux, dans le traitement de la coupe et du commerce illégal du bois, et dans la transformation des chaînes d'approvisionnement forestières et agricoles pour respecter des standards sociaux et environnementaux.** *Les approches, partenariats, standards et outils novateurs qui ont permis ces réussites peuvent être déployés plus largement pour transformer la demande de ressources en une force positive de développement.*

Performance de RRI

Depuis la mise en place de la Coalition il y a 6 ans, RRI est reconnue comme le premier réseau mondial pour l'amélioration des régimes fonciers et de la gouvernance foncière, ayant généré des changements majeurs dans les politiques foncières et de gouvernance en Chine, en Indonésie, au Brésil et au Népal, entre autres pays. L'évaluation indépendante à mi-parcours a estimé que « l'action spécifique, stratégique et infatigable, de RRI sur ces droits s'avère unique et hautement appréciée »... et que « du point de vue de l'équipe d'évaluation, RRI a fait plus que quiconque pour atteindre ces résultats tant au niveau mondial que dans certains pays en particulier ». ¹ RRI est une Coalition de 13 organisations internationales et des principaux pays en voie de développement, et de plus de 140 organisations collaboratrices basées dans 16 pays. Elle a conduit, depuis 2008, plus de 500 activités, et consacre 60% de ses ressources au soutien des activités aux niveaux national et régional. RRI a reçu un total de 27 millions de dollars US provenant des agences d'aide bilatérale de la Norvège, du Royaume-Uni, de la Suède, de la Finlande et de la Suisse, ainsi que de la Fondation Ford, pour son premier programme-cadre pour la période 2008-2012.

Proposition

RRI propose aujourd'hui d'élargir son action pour saisir l'opportunité d'un impact à l'échelle mondiale, par la mobilisation d'actions plus ambitieuses en vue d'affronter l'accaparement des terres et des ressources, et en faveur de la reconnaissance et du renforcement des droits coutumiers sur les terres rurales. RRI facilitera de nouvelles collaborations et de nouveaux engagements sur une scène élargie, en encourageant les organisations du secteur privé, du développement et de la conservation à rendre prioritaire la reconnaissance des terres communautaires. Par ailleurs, RRI accentuera son engagement dans les pays d'importance stratégique au niveau mondial, en tissant des liens plus forts avec les initiatives du FLEGT, des APV et de REDD, en renforçant ses programmes de soutien aux réseaux et aux entreprises de femmes, et en lançant de nouveaux programmes pour influencer et attirer l'investissement privé. RRI demande un niveau de soutien plus élevé de la part de ses bailleurs de fonds actuels, et utilisera cet engagement pour obtenir le soutien de donateurs aux États-Unis et en Asie.

Principaux résultats mesurables

L'un des principaux résultats quantifiables escomptés sur les cinq prochaines années, est d'augmenter de 100 millions d'hectares la surface de forêts détenues ou administrées par des peuples autochtones et autres communautés locales, de façon à ce que ce type de forêts atteigne 35% du domaine forestier des pays en voie de développement, ce qui constituerait une hausse de 8% par rapport au niveau de référence de 2008, à savoir 27%. En outre, RRI jouera un rôle clé au cours des cinq prochaines années dans l'amélioration des conditions de vie et du revenu de 500 millions de personnes qui dépendent des forêts. Des systèmes solides de suivi et de garantie des performances sont déjà en place et renforcés continuellement.

Résultats

1. Les cadres législatifs, politiques et réglementaires des régimes fonciers reconnaissent et renforcent les droits des communautés locales et des peuples autochtones dans un sous-ensemble de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine.
2. Les législations et politiques commerciales, de marché, d'investissements et de conservation adoptées ou mises en œuvre par les gouvernements renforcent les droits, les entreprises, les bénéfices et les revenus des peuples autochtones et des communautés locales dans un sous-ensemble de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine.
3. Des coalitions stratégiques d'OSC et d'initiatives pour le commerce forestier et la lutte contre le changement climatique, sont activement engagées dans l'avancement de réformes des régimes fonciers et de la gouvernance foncière au niveau national.

¹ RRI (2011). The Challenges of Growing with Complexity: Mid-Term Evaluation of the Rights and Resources Initiative [Les défis de croissance dans la complexité: évaluation à mi-parcours de l'Initiative des droits et des ressources]. Préparée par J. Gabriel Campbell, Kirsten E. Andersen, Marlene Buchy, Robert Davis et Jorge Recharte, The Mountain Institute.

4. Les entités du secteur privé soutiennent activement les réformes du régime foncier et de la gouvernance foncière, ainsi que la production et la gestion communautaires, dans les pays où elles conduisent leurs activités.

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE	i
TABLE DES MATIÈRES.....	iv
GLOSSAIRE	v
CONTEXTE ET JUSTIFICATION	5
MENACES NOUVELLES ET CRISE	5
LES PRINCIPALES INTERCONNECTIONS ENTRE LES DROITS, L'APPROVISIONNEMENT EN RESSOURCES ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	5
PROGRÈS ACCOMPLIS SUR LES RÉGIMES FONCIERS ET LES RÉFORMES DE LA GOUVERNANCE.....	8
UNE DEMANDE CROISSANTE DE STANDARDS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DANS LE COMMERCE, L'INVESTISSEMENT ET LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT	7
INITIATIVES NOUVELLES ET NOVATRICES : DES PARTENARIATS QUI PERMETTENT UNE PLUS GRANDE EFFICACITÉ ET DES IMPACTS ÉLARGIS.....	7
À L'HORIZON : UN MONDE PRÉCAIRE AVEC DES POSSIBILITÉS DE PROGRÈS.....	8
L'INITIATIVE POUR LES DROITS ET LES RESSOURCES : UNE APPROCHE NOVATRICE AU SERVICE DU CHANGEMENT.....	9
STRUCTURE ET APPROCHE STRATÉGIQUE	9
RÔLE ET RÉPONSE DE RRI : 2008 – 2012	11
ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET NOUVELLES OPPORTUNITÉS STRATÉGIQUES.....	13
POURQUOI AUGMENTER AUJOURD'HUI LE FINANCEMENT DE RRI?	14
LE PROJET PROPOSÉ	15
DOMAINES ET STRATEGIES DU PROGRAMME	17
PROGRAMMES MONDIAUX	17
Programme d'analyse stratégique	17
Programme d'appui aux réseaux.....	18
Programme de communications et de coordination.....	19
PROGRAMMES NATIONAUX ET RÉGIONAUX	19
Afrique.....	19
Asie.....	24
Amérique Latine.....	27
MÉCANISME DE RÉPONSE STRATÉGIQUE	31
GOUVERNANCE ET COORDINATION DE RRI	31
ORGANISATION INSTITUTIONNELLE ET ADMINISTRATION DE RRI.....	31
SUIVI ET ÉVALUATION.....	32
ANNEXE 1 : CADRE LOGIQUE	
ANNEXE 2 : BUDGET DU PROJET	
ANNEXE 3 : PARTENAIRES DE RRI	

GLOSSAIRE

ACICAFOC	Association coordinatrice indigène et paysanne d'agroforesterie communautaire d'Amérique Centrale – <i>Partenaire de RRI</i>
ATEM	Modèles alternatifs de régimes fonciers et d'entreprises forestières (une initiative de RRI pour étudier et promouvoir des modèles de régimes fonciers et d'entreprises forestières favorables aux plus pauvres en Afrique, en Asie et en Amérique Latine)
Asdi	Agence suédoise de coopération internationale au développement
APV	Accord de partenariat volontaire
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
DDPA	Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
DFID	Département du développement international (Royaume-Uni)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCPF	Fonds de partenariat pour le carbone forestier
FECOFUN	Fédération des usagers de forêts communautaires (Népal) – <i>Partenaire de RRI</i>
FIP	Programme d'investissement forestier (Banque mondiale)
FLEGT	Plan d'action de l'Union européenne sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux
FPCD	Fondation pour le développement humain et communautaire (Papouasie-Nouvelle Guinée) – <i>Partenaire de RRI</i>
FPIC	Consentement libre, préalable et en connaissance de cause
FPP	Programme pour les populations forestières – <i>Partenaire de RRI</i>
GCSC	Groupe consultatif de la société civile, auprès du Conseil international des bois tropicaux (un groupe indépendant de conseil facilité par RRI).
ICRAF	Centre mondial de l'agroforesterie – <i>Partenaire de RRI</i>
ITTC	Conseil international des bois tropicaux
MegaFlorestais	Un réseau informel de responsables d'agences forestières des plus grands pays forestiers, dédié à faire avancer le dialogue et les échanges internationaux sur la gouvernance forestière. Le réseau est guidé et facilité par RRI.
NORAD	Agence norvégienne de coopération au développement
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU-REDD	Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts
OSC	Organisation de la société civile
PA	Peuples autochtones
RECOFTC	Centre régional de formation à la foresterie communautaire pour l'Asie et le Pacifique – <i>Partenaire de RRI</i>
REDD	Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts
RDC	République démocratique du Congo
RRG	Groupe pour les droits et les ressources (mécanisme de coordination de RRI)
RRI	Initiative pour les droits et les ressources [Rights and Ressources Initiative]

UBC
UICN

Université de la Colombie-Britannique – *Collaboratrice de RRI*

Union internationale pour la conservation de la nature – *Collaboratrice de RRI*

Accélérer la réforme des droits, de la gouvernance et des marchés forestiers, pour relever le défi mondial de réduire la pauvreté, les conflits et les impacts du changement climatique

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

MENACES NOUVELLES ET CRISE

Malgré les efforts de développement déployés au niveau international dans les dernières décennies, la plupart des ressources et des terres rurales sont toujours en dispute. Les forêts et les terres arides des pays en voie de développement constituent près de 40% de la surface émergée de la terre (plus de 6 milliards d'hectares) et abritent plus de 40% de la population mondiale.² Ce sont plus de 3 milliards de personnes parmi les plus pauvres et les plus marginalisées du monde, dont les droits coutumiers sur les ressources et les terres ne sont pas juridiquement reconnus, ce qui les rend vulnérables à la spoliation, à la déforestation et à la dégradation des écosystèmes. Rien qu'en Afrique, la superficie dont l'accès et les droits sont régis par des régimes fonciers coutumiers s'élève à près de 1,5 milliards d'hectares.³ En Afrique subsaharienne, environ 5% des terres ont été « spoliées » dans les cinq dernières années.

De plus, ces zones sont en passe de devenir plus importantes dans la lutte contre le changement climatique. Les forêts continuent d'être détruites dans les pays en voie de développement au rythme d'environ 13 millions d'hectares par an, mais elles sont essentielles pour le stockage de carbone. En 2005, 67% du carbone mondial était stocké dans les forêts (638 GtC) et les terres arides (1430 GtC).⁴ Il est difficile d'envisager des progrès substantiels sur l'insécurité alimentaire, climatique et politique sans s'occuper de la sécurité des territoires. Les droits humains de centaines de millions de peuples autochtones (PA) et de communautés locales sont bafoués, et ce sont les femmes qui subissent souvent les plus grands abus et qui sont le plus injustement privées d'opportunités économiques, sociales et politiques.⁵

LES PRINCIPALES INTERCONNEXIONS ENTRE LES DROITS, L'APPROVISIONNEMENT EN RESSOURCES ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'approvisionnement futur en plusieurs ressources naturelles, l'atténuation du changement climatique mondial, et les droits et conditions de vie des populations forestières locales sont intimement liés.

La formidable croissance de la demande mondiale en terres arables, en bioénergies, en minerais, en eau et autres ressources naturelles, entraîne une ruée sans précédents aux terres et aux ressources rurales. Les investissements spéculatifs et l'exploitation industrielle des terres et des ressources naturelles rurales ont considérablement augmenté dans les dernières décennies. Les investissements de centaines de milliards de dollars US prévus dans les infrastructures et les mines des pays en voie de développement pour les prochaines décennies (2500 milliards de dollars US rien qu'en infrastructures) dépassent à eux seuls les investissements dans la conservation des forêts et la lutte contre le changement climatique, et constituent une menace majeure pour l'existence même des forêts tropicales restantes, des cultures qu'elles abritent et des écosystèmes ruraux au niveau mondial. Le fait que les terres arables, les minerais, le pétrole, l'eau et les sites hydroélectriques convoités par les investisseurs se situent souvent dans des zones forestières accentue la menace pesant sur les droits locaux, alimente la déforestation et crée des conflits sociaux et politiques.

Des résultats aussi désastreux sont le fruit du contrôle exercé par les gouvernements et de leur revendication de propriété sur la plupart des ressources naturelles, de politiques de développement économique qui tendent à les industrialiser et à supplanter les droits des populations locales à des investissements, des

² UNSO. 1997. Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse de l'ONU (UNSO). Aridity Zones and Dryland Populations: an Assessment of Population Levels in the World's Drylands. New York: UNSO/UNDP. 23pp

³ Liz Alden Wily et Jeffrey Hatcher, Rights to Resources in Crisis, Reviewing the Fate of Customary Tenure in Africa, Essai #1 de 5, Rights and Resources Initiative, 2011.

⁴ Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification : http://www.un.org/en/events/desertification_decade/value.shtml. CCNUCC : http://unfccc.int/files/press/backgrounders/application/pdf/fact_sheet_reducing_emissions_from_deforestation.pdf.

⁵ Kenneth Chomitz, Piet Buys, At Loggerheads? Agricultural Expansion, Poverty Reduction, and Environment in the Tropical Forests. Banque Mondiale (2007).

entreprises et marchés irresponsables et non durables. Ces vieux modèles d'exploitation deviennent des causes majeures d'insécurité alimentaire, d'instabilité politique au niveau national, de conflits et d'aggravation du changement climatique global.⁶ Nous assistons, au niveau mondial, au plus important transfert de terres, de ressources et de richesses naturelles des pays les moins avancés aux pays émergents nouvellement enrichis – et au sein de ces pays les moins avancés, des zones rurales pauvres vers les zones urbaines et industrielles.

PROGRÈS ACCOMPLIS SUR LES RÉGIMES FONCIERS ET LES RÉFORMES DE LA GOUVERNANCE

Des progrès ont été accomplis dans la reconnaissance des droits, dans la mise en place de systèmes de gouvernance dans les zones forestières et dans la réduction de la pauvreté forestière au cours de ces dernières décennies. Plus particulièrement, le Brésil et la Chine ont renforcé les droits locaux sur des centaines de millions d'hectares de forêts, tout en réduisant la déforestation et en augmentant les revenus des populations rurales.⁷ Le Népal et le Mexique ont encouragé la gestion communautaire des forêts et les entreprises forestières communautaires, et ont réussi à augmenter le couvert forestiers et les revenus des populations forestières, ainsi qu'à renforcer le rôle des femmes dans les organisations et entreprises communautaires.⁸ Les initiatives gouvernementales pour garantir les droits fonciers, accompagnées d'une demande locale, ont toujours joué un rôle clé. Au cours des vingt dernières années, plus de 70 pays sont passés de champions de la déforestation au statut de grands restaurateurs de forêts – ce qui indique que la déforestation peut être stoppée et que la restauration est possible, si la volonté politique et l'action civile sont rassemblées.⁹

Plusieurs pays d'importance ont récemment abrogé la législation foncière coloniale et s'emploient à renforcer ou à reconnaître les droits fonciers et forestiers locaux – y compris l'Inde en 2009 et le Kenya en 2010.¹⁰ En 2011, les gouvernements d'Indonésie et du Laos ont également annoncé le lancement d'un processus de réforme du régime foncier.¹¹ Plusieurs pays d'Amérique Latine avaient déjà reconnu les droits fonciers des peuples autochtones et des communautés, et ils abritent désormais les forêts les mieux protégées de la région.¹² Résoudre l'insécurité foncière est devenu une composante de l'agenda de pacification des pays riches en forêts se trouvant en période de post-conflit, comme le Mozambique, la RDC et le Libéria.

Les populations locales et leurs représentants des organisations de femmes, de peuples autochtones et des communautés sont présents et engagés comme jamais dans la formulation de politiques nationales et internationales. Ceci est en grande partie le résultat d'une demande locale et de l'ouverture d'espaces démocratiques au niveau national, ainsi que d'espaces et d'opportunités politiques dans les grands processus internationaux, notamment la CDB, la CCNUCC et la DDPA. Les représentants des communautés et des peuples autochtones siègent dans des groupes consultatifs du Programme pour l'investissement forestier (FIP) de la Banque mondiale, du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) et d'ONU-REDD. Quelques organisations de conservations commencent à reconnaître l'importance des droits de l'homme et du savoir traditionnel.

⁶ Chatham House et Rights and Resources Initiative. (2011). *Resources, Rights and Development in a Changing World: Blue Skies Meeting Summary*. Londres et Washington, D.C.

⁷ Jintao, Xu, Andy White, et Uma Lele. (2010). *China's Forest Tenure Reforms: Impacts and Implications for Choice, Conservation and Climate Change*. Rights and Resources Initiative, Washington, D.C.

⁸ Gouvernements du Royaume-Uni et du Népal. (2009). *Community Forestry for Poverty Alleviation: How UK Aid has Increased Household Incomes in Nepal's Middle Hills*. Livelihoods and Forests Programme, LFP Monitoring Report Series. <http://www.lfp.org.np/publications.php?id=25>

⁹ Gregersen, Hans, Hosny El-Lakany, et Luke Bailey. (2011). *The Greener Side of REDD*. Rights and Resources Initiative, Washington, D.C.

¹⁰ Sarin, Madhu, et al. *Redressing 'historical injustice' through the Indian Forest Rights Act 2006: A Historical Institutional analysis of contemporary forest rights reform*. <http://www.rightsandresources.org/blog.php?id=477>; Mwachane, Ibrahim. (2009). *What's in the Land Policy*. Daily Nation. Imprimé le 1^{er} juillet 2009.

¹¹ Stecker, Tiffany. *FORESTS: Indonesia announces 'unprecedented' expansion of land rights*. Climate Wire. Imprimé le 18 juillet 2011.

¹² Chomitz, Nelson. (2011). *Effectiveness of Strict vs. Multiple Use Protected Areas in Reducing Tropical Forest Fires: A Global Analysis Using Matching Methods*. PLoS ONE 6(8): e22722. doi:10.1371/journal.pone.0022722.

Les instances qui s'occupent du changement climatique global, de la conservation et du développement des forêts ont commencé à comprendre que la réforme des régimes fonciers est un prérequis pour réduire la déforestation et la dégradation des forêts à une échelle mondialement significative, et pour parvenir à l'équité dans les zones de forêts. Les investisseurs en carbone du secteur privé considèrent la précarité des régimes fonciers comme un obstacle majeur à l'investissement et au développement de marchés.¹³ L'idée que la propriété communautaire est un moyen peu cher de sécuriser les forêts¹⁴ est de plus en plus intégrée par la communauté REDD. Le FIP de la Banque mondiale a décidé d'aborder la précarité des régimes fonciers dans les programmes destinés à certains pays, et le FCPF et ONU-REDD ont alloué quelques fonds à la recherche sur les régimes fonciers. Les principales organisations de conservation mondiales commencent à comprendre l'importance des droits fonciers et à réfléchir en dehors des modèles traditionnels des aires protégées, pour mieux intégrer les populations locales dans les schémas de conservation. L'OIBT et la FAO ont récemment publié de nouvelles analyses sur les régimes fonciers forestiers et ont appelé publiquement les gouvernements à mener des réformes et à renforcer les droits locaux.

UNE DEMANDE CROISSANTE DE STANDARDS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DANS LE COMMERCE, L'INVESTISSEMENT ET LES CHÂÎNES D'APPROVISIONNEMENT

Après des années d'investissements dédiés et de promotion ciblée, les marchés forestiers mondiaux s'acheminent vers un approvisionnement légal et durable. Les consommateurs des pays développés, et de plus en plus ceux des pays en voie de développement également, demandent des produits provenant de sources légitimes et certifiées « durables ». Le secteur privé est aujourd'hui plus conscient des risques financiers et de réputation qu'il encoure à ignorer les droits des populations locales. Un nombre croissant de compagnies et d'investisseurs internationaux s'engage chaque jour à respecter des standards de transparence et de qualité sociale et environnementale, et il existe de nouvelles ONG spécialisées dans le conseil et l'accompagnement pour cette transformation des chaînes d'approvisionnement engagée par les entreprises.¹⁵

Le processus du FLEGT, les accords commerciaux APV et les discussions de REDD constituent des leviers de changement des politiques et des marchés dans de nombreux pays forestiers. Les pays émergents à revenus intermédiaires commencent à examiner l'importance de ces mécanismes à l'heure de prendre des décisions d'investissement direct à l'étranger.¹⁶ De formidables progrès dans les communications et les technologies spatiales rendent le suivi des actions gouvernementales et des tendances rurales beaucoup plus abordable et accessible à la société civile, ainsi qu'aux gouvernements et aux scientifiques.

Les investisseurs privés de l'agro-industrie, des infrastructures et du secteur extractif commencent à percevoir les graves risques financiers que posent les régimes fonciers précaires. D'importantes multinationales du secteur forestier, comme Stora Enso et Sino Forest, ont accusé des pertes financières et subi des dommages à leur réputation pour ne pas avoir pris en compte les droits fonciers locaux en Chine. Des forums majeurs de la production de marchandises –comme la Table ronde pour l'huile de palme durable (RSPO)– intègrent désormais des standards minimum de respect des droits fonciers locaux. Les investisseurs en infrastructure ont été surpris de la résistance locale massive soulevée par un projet de route en Bolivie dont le tracé devait traverser la réserve indigène de TIPNIS. Il est aujourd'hui possible de quantifier ces coûts et de les inclure dans le capital requis pour ces projets, ce qui permet à ces investisseurs majeurs de devenir des alliés de la réforme des régimes fonciers.

INITIATIVES NOUVELLES ET NOVATRICES : DES PARTENARIATS QUI PERMETTENT UNE PLUS GRANDE EFFICACITÉ ET DES IMPACTS ÉLARGIS

De nombreuses initiatives et collaborations très prometteuses se sont mises en place ces dernières années ou atteignent actuellement leur plein potentiel. Quelques exemples :

¹³ Diaz, David, Katherine Hamilton, et Evan Johnson. (2011). State of Forest Carbon Markets 2011: From Canopy to Currency. Ecosystem Marketplace/Forest Trends, Washington, D.C. http://www.forest-trends.org/publication_details.php?publicationID=296

¹⁴ Hatcher, Jeffrey. (2009). Securing tenure rights and reducing emissions from deforestation and degradation (REDD): Costs and lessons learned. Social Development Papers: Social Dimensions of Climate change. Essai no. 120. Banque mondiale, Washington, D.C. http://www.rightsandresources.org/documents/files/doc_1474.pdf

¹⁵ Global Witness. (2011). Making the Forest Sector Transparent: Global Transparency Report 2010.

¹⁶ Chatham House. (2010). Illegal Logging and Related Trade – Indicators of a Global Response.

- Des ONG, y compris le TFT (anciennement Fonds pour les forêts tropicales), ont obtenu le soutien d'acteurs privés engagés dans la production à partir de ressources naturelles, et la RSPO développe actuellement des garanties pour les investisseurs privés. Le Groupe privé pour le développement des infrastructures [Private Infrastructure Development Group (PIDG)] et l'Alliance GAVI (ancienne Alliance globale pour la vaccination et l'immunisation) ont démontré qu'il est possible d'obtenir de larges sommes de capitaux privés pour livrer des biens publics et pour pousser les acteurs corporatifs à adopter des comportements plus responsables et plus transparents.
- Le Réseau des femmes africaines pour la gestion communautaire des forêts (REFACOF) et l'Alliance Méso-Américaine des peuples et des forêts¹⁷ sont des exemples d'initiatives communautaires multi-nations qui conduisent de nouveaux et plus larges mécanismes de sensibilisation, de prévention des revers et de conseil pour la formulation de politiques.
- La Coalition RRI est désormais reconnue comme une référence d'initiative efficace et crédible. Ses partenaires et collaborateurs ont établi de nouvelles plateformes de planification stratégique et de conduite des programmes au service de diverses organisations locales et internationales dans les principaux pays à forêts tropicales. La plupart des grandes organisations pour le développement et des groupes environnementaux reconnaissent aujourd'hui l'importance et le besoin de renforcer les droits locaux, ce qui offre une occasion exceptionnelle de mobiliser cet intérêt pour que les terres communautaires soient enfin reconnues comme une priorité du développement mondial et pour promouvoir une plus grande concertation des divers efforts déployés.

À L'HORIZON : UN MONDE PRÉCAIRE AVEC DES POSSIBILITÉS DE PROGRÈS

La convergence de forces climatiques, financières, démographiques et politiques risque de submerger les progrès décrits ci-dessus et d'inverser cette tendance positive pour les zones forestières. Les analystes prévoient que les deux prochaines décennies vont être marquées par la volatilité et par une restructuration de la finance, du commerce et de la gouvernance.¹⁸ Il y a parallèlement une compréhension croissante des interconnexions entre l'économie et l'utilisation des ressources naturelles, ouvrant des opportunités prometteuses d'assurer de plus amples bénéfices et progrès. **Les zones rurales et forestières jouent un rôle de plus en plus décisif dans les tentatives mondiales de contrôler le changement climatique, de limiter les conflits et de s'approvisionner en ressources naturelles.** L'interaction de ces dynamiques, et les résultats de cette interaction, dépendent de l'avenir réservé aux droits et de la gouvernance.

Le changement climatique cause déjà des ravages sur le plan social, en générant des chocs économiques et politiques et en augmentant la vulnérabilité humaine et écosystémique, et les réponses apportées au niveau international restent inappropriées. Sans accord global sur les émissions, sans système de compensation et sans marché mondial du carbone, le monde commence à se demander comment parvenir aux réductions d'émissions requises. **La frustration générale grandit face à la lenteur des initiatives internationales mises en place pour réduire les émissions, et de nombreux appels à l'innovation se font entendre.**

Par ailleurs, les désastres liés au changement climatique poussent les gouvernements et les communautés des pays en voie de développement à se concentrer sur l'adaptation, le rôle central de l'agriculture et l'urgence des besoins en termes de meilleure résilience sociale et environnementale. Ces catastrophes créent aussi des opportunités politiques de réforme. Les incendies de forêts sans précédents qui se sont produits en Russie en 2010 ont conduit le gouvernement russe à renforcer l'autonomie de l'Agence fédérale des forêts pour lui permettre de prendre de nouvelles initiatives. Les inondations de 1998 en Chine ont orienté des milliards de dollars d'investissements vers la restauration et la réforme foncière. Ces expériences démontrent que les crises à venir peuvent générer des réformes institutionnelles de grande portée si l'on dispose d'un « stock » d'idées novatrices et que les collectivités concernées sont prêtes.

¹⁷ Réseau des femmes africaines pour la gestion communautaire des forêts (REFACOF). http://www.rightsandresources.org/publication_details.php?publicationID=2114; Mesoamerican Community Carbon Corridor. MesoCarbon.

¹⁸ Evans, Alex. (2011). *Food Security: Are we Nearly There Yet?* Présentation lors du dixième Dialogue de RRI sur les forêts, la gouvernance et le changement climatique. La Haye, Pays-Bas. <http://www.rightsandresources.org/~rightsand/documents/index.php?pubID=2659>

L'accès limité aux ressources et leur raréfaction sont des moteurs de conflits, et des facteurs qui modèlent les politiques internationales et les programmes sécuritaires des pays.¹⁹ La croissance des demandes locale et mondiale en terres, en eau, en nourriture, en carburants, en fibres et en minerais donne lieu à une nouvelle économie politique de pénurie des ressources au niveau mondial, qui se caractérise par une recherche de rentabilité à tout prix, une spéculation rampante, davantage de violences et des prévisions générales de concurrence féroce et de conflits accrus.²⁰ On prévoit une aggravation drastique de la pénurie de ressources à mesure que la classe moyenne grandit au niveau mondial et passe, d'ici 2030, de 1,8 à 5 milliards d'individus.²¹ **En outre, la population mondiale va encore augmenter de centaines de millions de personnes, avec un « excédent de jeunes » dans les zones rurales et forestières d'ici 2030.** Ces jeunes auront, non seulement, des attentes en termes d'emploi et de justice ; leur demande rivalisera également avec la demande urbaine et mondiale d'utilisation des ressources. Même les pays d'Amérique Latine, qui ont conduit des réformes forestières dans les dernières décennies, développent aujourd'hui l'industrie extractive et les infrastructures qui s'étendent désormais sur des terres appartenant aux communautés et aux peuples autochtones. **Cependant, les responsables de la sécurité nationale, les hommes d'État et certains investisseurs sont de plus en plus conscients qu'une gouvernance décentralisée des ressources, bénéficiant du soutien local, peut générer des emplois en zone rurale et produire des biens et services de façon plus durable tout en évitant de coûteux conflits.**

L'INITIATIVE POUR LES DROITS ET LES RESSOURCES : UNE APPROCHE NOVATRICE AU SERVICE DU CHANGEMENT

STRUCTURE ET APPROCHE STRATÉGIQUE

RRI a lancé ses activités en 2006 et comprend aujourd'hui 13 organisations partenaires²², plus de 140 organisations collaboratrices, un ensemble de 10 affiliés internationaux, une équipe coordinatrice à Washington, DC, et un Conseil d'administration indépendant. Il s'agit du plus grand réseau mondial agissant sur les réformes des régimes fonciers, de la gouvernance et des marchés forestiers (Voir plus de détails sur les partenaires de RRI et leur rôle dans l'Annexe 3). RRI s'est étendue de façon systématique et déterminée au cours de cette même période pour intégrer les collectivités concernées, car ce sont elles qui façonnent l'utilisation des ressources forestières et qu'elles sont indispensables pour trouver des solutions de façon plus rapide, plus efficace et plus effective. RRI surveille, évalue et rapporte les progrès accomplis au niveau mondial sur ses objectifs, et bénéficie d'une reconnaissance en tant que réseau mondial d'expertise sur les régimes fonciers, la pauvreté et les questions politiques en lien avec les forêts.

RRI s'emploie à interpeler de façon proactive et stratégique les gouvernements, la société civile et le secteur privé pour qu'ils envisagent et adoptent des réformes institutionnelles. RRI développe une compréhension stratégique globale des menaces, des opportunités et des modèles les plus prometteurs en termes de régimes fonciers et d'entreprises, et déclenche mondialement des interventions efficaces et effectives sur les régimes fonciers et la gouvernance rurale.

¹⁹ Time to Wake Up: Days of Abundant Resources and Falling Prices are Over Forever. Lettre trimestrielle de GMO. (Avril 2011).

²⁰ Boy, Nina, J. Peter Burgess & Anna Leander. (2011). The Global Governance of Security and Finance: Introduction to the Special Issue. *Security Dialogue* 42(2): 115–122. Peace Research Institute of Oslo (PRIO).

²¹ Kharas, Homi (2010), *The Emerging Middle Class In Developing Countries*, Centre de développement de l'OCDE: Document de travail No. 285:27is <http://www.oecd.org/dataoecd/12/52/44457738.pdf> (Page 27)

²² ACICAFOC (Association coordinatrice indigène et paysanne d'agroforesterie communautaire d'Amérique Centrale), CED (Centre pour l'environnement et le développement, Cameroun), Civic Response (Réponse civique), Ghana, FECOFUN (Fédération des usagers de forêts communautaires du Népal), IFRI (Réseau international sur les ressources et les institutions forestières), Programme pour les Populations Forestières (Forest Peoples Programme), Forest Trends, FPCD (Fondation pour le développement des personnes et des communautés, Papouasie-Nouvelle Guinée), HELVETAS Swiss-Intercooperation, PRISMA (Programme de recherche salvadorien de développement et de l'environnement), Tebtebba (Centre international des peuples autochtones pour la recherche et l'éducation, Philippines), RECOFTC : le Centre de formation régional sur la sylviculture communautaire de l'Asie et du Pacifique, Thaïlande, L'Institut Samdhana, Indonésie, et le Centre Mondial d'Agroforesterie (ICRAF), Kenya.

RRI soutient les communautés, la recherche nationale et locale, les organisations de défense et d'aide sociale, les gouvernements, les donateurs et les institutions internationales en vue d'atteindre deux objectifs dans le cadre des OMD :

1. Une augmentation substantielle des régions forestières possédées et administrées au niveau local, et bénéficiant de droits garantis pour utiliser, conserver et commercialiser les produits et les services forestiers ; et
2. Une réduction spectaculaire de la pauvreté au sein des régions forestières de la planète.

RRI est une Coalition stratégique d'ONG et d'organisations communautaires essentiellement « du sud », qui prétend dépasser le schéma traditionnel des acteurs du développement pour y inclure une gamme plus large d'organisations, occupant chacune un segment spécifique et offrant une perspective cruciale au sein de la chaîne d'acteurs nécessaires au changement. Les partenaires s'inscrivent dans une gamme allant de la recherche à l'action de défense ; des communautés locales au niveau international ; des droits humains à la conservation. Ils sont situés partout dans le monde : des organisations basées en Asie, en Afrique et en Amérique Latine apportent une expertise régionale et la connaissance des contextes politiques, alors que les partenaires basés en Europe et aux États-Unis entretiennent des rapports étroits avec les donateurs et autres organisation internationales pour transformer leur rôle dans le dialogue politique.

La Coalition opère dans le cadre d'une structure de programme à la fois agile et clairement centrée sur les résultats politiques spécifiques, coordonnée par un personnel dévoué aux objectifs fixés, et dont l'efficacité et les progrès accomplis vis-à-vis de ces objectifs sont régulièrement évalués, et tenu directement responsable devant les partenaires de la Coalition. La place occupée par RRI, sa capacité à être un catalyseur de réformes majeures, et à capitaliser ensuite les opportunités qui en émergent, sont dues au fait qu'elle a des connexions stratégiques, et l'influence qui va avec, à tous les niveaux d'action et dans plusieurs pays et secteurs. RRI amplifie l'impact des activités menées par ses partenaires et collaborateurs :

1. En tissant des relations de travail solides et collaboratives avec des OSC et des organisations de PA aux niveaux local et international.
2. En établissant des rapports constructifs avec les compagnies privées et les agents gouvernementaux.
3. En fournissant une base analytique solide pour augmenter les actions en faveur des régimes et des droits fonciers dans les forêts partout dans le monde.
4. En soutenant les réseaux ayant démontré leur aptitude à générer des connaissances dans les collectivités et les régions.
5. En rassemblant les collectivités clés, en identifiant et en encadrant des solutions, et en mobilisant l'action.

La principale proposition de l'Initiative consiste à dire qu'avec un investissement légèrement accru dans la planification stratégique, la coordination et l'analyse de ces organisations existantes, avec un Secrétariat global, on peut augmenter drastiquement leur impact en faveur des populations pauvres et privées de droits dans le monde.

Au cours des six dernières années, RRI a développé des relations solides, collaboratives et fonctionnelles avec la société civile et les organisations des peuples autochtones partout dans le monde en voie de développement et au niveau international, ainsi que des relations solides de confiance mutuelle avec les compagnies privées et les agences gouvernementales, dans le but d'accélérer le rythme de la reconnaissance et de la garantie des droits fonciers qui doit accompagner toute réforme de régime foncier sur le terrain.

RRI agit aux niveaux mondial, régional et national, en mettant l'accent sur les acteurs et les forums stratégiques de chaque niveau, et en les engageant à contribuer chacun dans sa sphère d'influence à l'avancement de l'agenda, car elle sait que les décideurs politiques répondent tout autant aux stimulus politiques venus d'en bas et d'en haut, qu'à ceux provenant « horizontalement » de leurs « concurrents » au niveau mondial. Une intervention simultanée à ces multiples niveaux renforce considérablement l'efficacité de l'intervention, en permettant une série d'interventions, d'arguments et d'incitations qui se soutiennent mutuellement. Une des caractéristiques principales de l'approche de RRI est de mettre en route plusieurs processus avec de multiples acteurs pour atteindre les objectifs mondiaux de réforme des régimes fonciers et d'éradication de la pauvreté. Elle ne tente jamais d'entreprendre quoi que soit toute seule, mais aide plutôt à

créer des espaces où les acteurs responsables des résultats, et concernés par eux, jouent leur rôle de façon plus efficace.

Dans le but de promouvoir l'examen et l'avancement des réformes, RRI établit et renforce des réseaux stratégiques de collectivités cibles, ainsi que des plateformes, pour enclencher la collaboration entre partenaires et collaborateurs dans les pays cibles. Les quatre domaines clés d'action de RRI sont :

1. **Soutenir la réforme des politiques et des marchés dans les pays clés**, au moyen du renforcement de la société civile locale, de l'analyse politique et de la défense des droits, de l'ouverture d'espaces politiques, et de la mise en place de projets pilotes pratiques et innovants ;
2. **Générer des analyses stratégiques globales** des questions politiques et marchandes ayant un impact sur les conditions de vie et sur l'utilisation durable des forêts, et inspirer l'action;
3. **Renforcer les réseaux stratégiques** des leaders communautaires, politiques et de la société civile pour développer plus efficacement les réformes ;
4. **Mobiliser une plus grande sensibilisation mondiale** concernant les réformes politiques et marchandes nécessaires pour développer les droits et réduire la pauvreté des communautés forestières.

L'approche stratégique de RRI est de motiver et de stimuler une vaste gamme d'acteurs pour affronter les questions politiquement délicates qui entourent les droits fonciers et la gouvernance des ressources, d'ouvrir un espace politique de dialogue sur ces questions, et de renforcer les processus dans lesquels les collectivités locales et nationales peuvent discuter et décider des options de réforme. Cette stratégie opérationnelle de base suit un processus en trois étapes, qui se répète à mesure que les questions évoluent et que de nouvelles questions surgissent :

1. Conduire des analyses politiques pour identifier les principales contraintes politiques, les résultats des politiques et les points de levier, ce qui permet de connaître les principaux décideurs, leurs intérêts et leurs préoccupations, leur mode et leurs sources d'apprentissage ;
2. Conduire ou commander des travaux de recherche ou des échanges de connaissances pour apporter des informations et des récits nouveaux et crédibles permettant de pousser les résultats politiques souhaités, provenant d'organisations et de pays considérés comme crédibles par les décideurs ; et
3. Conduire des processus de communication et de dialogue pour transmettre des messages stratégiques aux décideurs engagés et recueillir leurs expériences.

RRI concentre ses efforts sur les pays en voie de développement qui rassemblent les conditions suivantes :

1. Où il est possible de générer un impact significatif au niveau mondial par la réforme des droits (soit en termes de changement réel pour les populations en situation de pauvreté sur place, soit parce que l'expérience promet d'influencer d'autres gouvernements et décideurs) ;
2. Où il existe une véritable opportunité politique de mener des réformes substantielles (par exemple, de nouvelles législations ou cadres réglementaires, une nouvelle mise en œuvre, de nouvelles opportunités d'établir un dialogue pour le changement et pour prendre une nouvelle direction) ; et
3. Où il existe une forte demande de la part d'organisations locales de la société civile bénéficiant d'une haute crédibilité et/ou des gouvernements ayant un intérêt et la capacité à s'engager et à contribuer.

RRI conduit aussi des activités partout dans le monde dans les villes importantes du point de vue des politiques de développement, des médias et du discours sur le développement. À ce jour, ces critères nous ont conduits à travailler :

1. En Asie du Sud et de l'Est, avec des activités en cours en Chine, en Indonésie, au Vietnam, au Laos, en Papouasie-Nouvelle Guinée, en Thaïlande, au Népal et en Inde ;
2. En Afrique centrale et de l'Ouest, avec des activités en cours au Cameroun, au Ghana, en République démocratique du Congo, au Libéria, au Mali et au Burkina Faso ; et
3. En Mésoamérique et dans l'Amazonie, avec des activités en cours au niveau régional, et au Guatemala, au Nicaragua, en Bolivie, au Brésil, en Colombie et au Pérou.
4. Les principales villes du monde, y compris, Addis-Abeba, Londres, New York, Washington, Oslo, Stockholm, La Haye, Beijing, Bangkok, Mexico, Saint Petersburg, Brasilia, Vancouver et Yaoundé.

Après six ans d'activité officielle, RRI reçoit une importante demande et répond à des besoins exprimés par divers collectifs intéressés dans l'avancement des réformes, dont les activistes, les communautés, les gouvernements et le secteur privé. L'Évaluation à mi-parcours récemment achevée a confirmé la théorie du changement prônée par RRI, ainsi que son immense potentiel pour élargir davantage les impacts au niveau global.

RÔLE ET RÉPONSE DE RRI : 2008 – 2012

Entre 2008 et 2012, RRI a reçu des financements structurels de la part du DFID, de la Fondation Ford, de l'ASDI, de la NORAD, du Ministère finlandais des affaires étrangères et de la coopération suisse pour un montant total de 27 millions de dollars US. Un suivi indépendant des résultats mené annuellement et l'Évaluation à mi-parcours récemment achevée ont confirmé la plupart des principaux impacts de RRI, un haut niveau d'efficacité et d'effectivité, une solide gestion financière, et un degré notable d'appropriation et d'appartenance de la part des collaborateurs dans les pays en voie de développement et des organisations partenaires.²³

L'Évaluation indépendante à mi-parcours de RRI conduite tout au long de l'année 2011 a estimé « *que RRI est largement saluée pour la pertinence et l'importance cruciale de son apport aux programmes politiques locaux, régionaux et mondiaux en faveur des réformes de régimes fonciers forestiers, à l'extension des opportunités de développement, au traitement des questions foncières dans le cadre des réponses aux impacts du changement climatique, et à l'amélioration de la gouvernance. Bien que d'autres organisations excellent également dans l'action en faveur d'une garantie des droits fonciers forestiers dans le cadre de leurs travaux, l'action spécifique, stratégique et infatigable, de RRI sur ces droits apparaît unique et hautement appréciée. RRI est reconnue comme le numéro un des connaissances en la matière* ». Et « *du point de vue de l'équipe d'évaluation, RRI a fait plus que quiconque pour atteindre ces résultats tant au niveau mondial que dans certains pays en particulier. Parmi les plus de 120 personnes interrogées, presque toutes ont affirmé que, sans RRI, cet ensemble de résultats serait considérablement réduit, au détriment des personnes et des forêts au niveau mondial. Que d'aussi remarquables résultats aient été atteints avec un budget et des ressources humaines si limitées est le fruit d'une vision, d'une pensée stratégique, d'une vaste conjonction de soutiens et du travail acharné d'un personnel profondément engagé* ».²⁴

L'Évaluation à mi-parcours a confirmé que RRI :

- Joue un rôle central dans la conduite de réformes majeures des régimes fonciers forestiers et dans la réussite des changements de gouvernance en Chine, au Brésil et en Indonésie (entre autres pays) ;
- Établit de nouveaux réseaux de collaboration entre acteurs stratégiques du panorama habituellement fragmenté du développement dans les pays forestiers où la Coalition est active ;²⁵
- Relaye et fait converger les appels à réforme des régimes fonciers émis par les organisations internationales au niveau mondial, et guide une action plus éclairée et plus stratégique de la société civile en faveur des réformes foncières dans plusieurs pays ;
- Devient le point de référence mondial pour les données et l'expertise concernant les régimes fonciers forestiers ; ses méthodes et ses conclusions ont été adoptées par des chercheurs de point en matière de régimes fonciers et de gouvernance forestières au niveau mondial, ainsi que par des bailleurs de

²³ Voir le site internet de RRI pour lire les rapports annuels du Suivi indépendant (The Monitor Independent – TMI) et l'Évaluation à mi-parcours (Mid-Term Evaluation – MTE) (<http://www.rightsandresources.org/pages.php?id=69>). Les citations suivantes sont extraites de la synthèse : “The TMI MTE team found that the RRI is widely acclaimed for its critically important relevance to local, regional and global policy agendas for forest tenure reforms, increasing development opportunities, addressing tenure issues in climate change responses, and improving governance. While other organizations are also championing the importance of securing forest tenure rights as part of their work, RRI's strategic and relentless catalytic focus on these rights appears unique and highly appreciated. RRI is acknowledged as a key knowledge leader in this field.” Et “in the team's measured judgment, RRI has done more to foster these results on a global basis, and within selective countries, than any other organization. As almost everyone one of the over one hundred twenty people interviewed stated, without RRI this agenda would be severely diminished to the detriment of people and forests worldwide. That these remarkable results have been accomplished with such a limited amount of budget and staff resources is a tribute to the vision, strategic thinking, broad coalition of support, and hard work of the highly committed staff.”

²⁴ Évaluation à mi-parcours (Mid-Term Evaluation)

²⁵ Voir le site internet de RRI pour plus d'information sur le réseau de soutien de RRI: <http://www.rightsandresources.org/programs.php?id=49>.

fonds internationaux, et des organisations comme la Banque mondiale, la FAO, l'OIBT, le CIFOR et l'UICN.

- Accroît la prise en compte des agences forestières publiques et leur soutien pour les réformes en Chine, au Brésil, en Indonésie, au Cameroun et au Pérou, à travers l'initiative MegaFlorestais.²⁶ RRI est de plus en plus perçue par les agences publiques des pays forestiers en voie de développement comme l'ONG qui s'intéresse aux principaux défis publics, et comme une source crédible d'information et de formation sur les questions globales de la gouvernance, du commerce et des régimes fonciers.

Dans la période 2008-2102 en particulier, RRI a :

- travaillé de façon intensive dans 8 pays prioritaires, s'est engagée de façon extensive dans 8 autres, conduit des activités ou des événements de soutien stratégique dans 9 autres pays à revenu intermédiaire ou en développement, et organisé des séminaires ou des dialogues dans 7 pays de l'OCDE ;²⁷
- Enclenché et promu plus de 500 activités, avec 60% de ses revenus dépensés dans des activités menées par ses partenaires et collaborateurs aux niveaux nationaux et régionaux ;
- Soutenu 20 opportunités stratégiques pour l'avancement de réformes dans 13 pays et alloué plus de 800.000 dollars US à travers son Mécanisme de réponse stratégique, une source rapide de financement destinée à transformer les opportunités en réformes ;
- Convoqué 11 dialogues publics opportuns, ciblés et efficaces sur les droits forestiers, la gouvernance et le changement climatique sur 5 continents ;
- Produit et distribué plus de 120 brèves politiques, rapports intégraux, rapports annuels de tendances, et brochures dans 8 langues. L'analyse stratégique ou l'opinion de RRI ont été mentionnées et/ou citées dans plus de 360 articles de presse non achetés dans 30 pays et en 15 langues différentes.²⁸ Le trafic mensuel sur le site internet de RRI a augmenté de 103% depuis son lancement en mars 2008 (avec une moyenne supérieure à 3700 visiteurs uniques par mois), et des accès ont été enregistrés dans 175 pays. L'email trimestriel d'actualité de RRI parvient à plus de 4100 lecteurs en 3 langues (21 fois plus de lecteurs que la première newsletter envoyée en avril 2008).

Les interventions de la Coalition sont définies annuellement avec des représentants des partenaires, des collaborateurs et des donateurs, ce qui permet d'établir un ordre de priorité souple et stratégique, et de mettre l'accent sur les domaines où l'on dispose des meilleures opportunités pour atteindre des objectifs à plus long terme. Le processus de planification stratégique annuelle combine et articule les analyses de la performance des programmes aux niveaux national, régional et mondial, les enseignements tirés, les menaces émergentes identifiées et les opportunités nouvelles d'action stratégique.

La Coalition s'est fait une solide réputation en termes d'analyse stratégique, de capacité de rassemblement d'importantes collectivités, et de mobilisation d'actions requises pour obtenir des résultats tant sur le papier que sur le terrain. RRI est reconnue tant pour son pragmatisme combatif, que parce qu'elle occupe un créneau essentiel en tant que mécanisme souple d'action dans un monde en rapide évolution.

²⁶ MegaFlorestais est un réseau de responsables d'agences forestières des plus grands pays forestiers, dédié à faire avancer le dialogue et les échanges sur la gouvernance forestière et sur les réformes des agences forestières publiques. Ce groupe offre l'opportunité à ses membres de partager leurs expériences et les défis qu'ils affrontent de façon ouverte, franche et technique.
<http://www.rightsandresources.org/programs.php?id=82>

²⁷ La « Catégorie 1 » des 8 pays prioritaires comprend : la Chine, l'Indonésie, la Bolivie, le Guatemala, le Cameroun, le Libéria et le Mali. La « Catégorie 2 » de 8 pays comprend le Pérou, le Nicaragua, le Laos, la Thaïlande, l'Inde, le Burkina Faso, le Ghana et la République démocratique du Congo. Les autres pays en développement ou pays à revenu intermédiaire où nous intervenons directement sont : le Brésil, le Mexique, le Salvador, la Colombie, Belize, le Honduras, le Panama, la Papouasie-Nouvelle Guinée et l'Éthiopie. Les pays développés où nous avons conduit des séminaires ou des dialogues sont le Royaume-Uni, les États-Unis, le Canada, la Russie, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède.

²⁸ Quelques-unes des sources qui couvrent régulièrement le travail de RRI sont Reuters, la BBC, Associated Press, l'Agence France Presse, Inter Press Service, The Guardian (Royaume-Uni), le New York Times, Nature, National Public Radio, Der Spiegel, Deutsche Welle, et the Economist.

ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET NOUVELLES OPPORTUNITÉS STRATÉGIQUES

1. En 2011, RRI a entrepris un processus de « Refondation et rénovation » pour évaluer en profondeur sa propre performance jusqu'à ce jour, pour mettre à l'épreuve sa vision actuelle du monde et pour évaluer son rôle potentiel à l'avenir. Ceci comprenait une série de sessions de remue-méninges intitulées « Blue Skies » qui rassemblait d'importants penseurs du secteur privé et des organisations de développement, une Évaluation à mi-parcours et des discussions avec les partenaires, les collaborateurs et les affiliés venus du monde entier.

Les principales conclusions établies par consensus sont :

- que RRI est sur le bon chemin mais que les opportunités d'exercer une influence sont aujourd'hui plus nombreuses que ce que nous, ou quiconque, pouvons saisir actuellement ;
- que les nouveaux défis mondiaux demandent un élargissement de nos points d'engagement et de notre portefeuille de stratégies pour travailler avec plus d'acteurs au niveau mondial, y compris les investisseurs privés et les pays émergents (les BRICS), de façon à lancer de nouveaux instruments plus efficaces pour réaliser les réformes des régimes fonciers et transformer les marchés forestiers ; et
- que le caractère opportun, stratégique et agile de l'approche de RRI, cherchant à déployer les capacités synergétiques de ses partenaires et collaborateurs, a été essentiel à son succès et à son efficacité.

2. Le processus de « Refondation et rénovation » a aussi produit deux enseignements de base :

- Le premier est que, même si la réforme des régimes fonciers et de la gouvernance est un processus socio-politique de longue haleine, il est possible d'accélérer les réformes. Une telle accélération requiert un engagement stratégique, sophistiqué et continu de la part d'acteurs dotés d'un droit de véto, et la capacité à appliquer cette approche stratégique n'est pas monnaie courante.
- Le second enseignement est que, aujourd'hui, après des années de lutte menée par de nombreuses personnes et organisations, il y a enfin un appétit croissant de réformes foncières à grande échelle, ainsi qu'une demande concernant leur mise en œuvre, et que les collectivités influentes sur le plan mondial, notamment les principales organisations de conservation, les investisseurs financiers et les gouvernements, peuvent être mobilisées pour apporter leur soutien aux réformes et les mener à bien. Attirer et influencer ces nouvelles collectivités suppose le lancement de campagnes visant à règlementer et à rendre transparent le commerce forestier mondial –un processus entamé il y a environ 15 ans–, et demande un engagement soutenu, un apprentissage continu et des ajustements perpétuels.

3. Prévenir davantage de spoliations des terres rurales, forestières et arides – et éviter l'émission de milliards de tonnes de CO2 issues de la déforestation et de la dégradation des forêts, une plus grande exclusion des femmes, une aggravation de la pauvreté et une montée des conflits violents – suppose de travailler sur la base des progrès accomplis par le passé dans les régimes fonciers forestiers et le commerce, d'élargir rapidement la mise en œuvre d'activités stratégiques de grand impact, de mobiliser de plus grands efforts de la part des organisations de développement et de conservation et de la part des gouvernements, et d'élaborer des mécanismes nouveaux pour attirer et influencer les investissements privés en infrastructures et dans l'extraction qui modèleront les forêts et les conditions de vie dans les forêts pour les décennies à venir. Tout ceci doit, en outre, être accompli au moyen d'une approche affichant des résultats et des profits monétaires, qui est de plus en plus adoptée et soutenue par les pays à revenu intermédiaire dont le rôle devient de plus en plus central dans la gouvernance mondiale.

4. RRI propose désormais d'accélérer les réformes des régimes fonciers, de la gouvernance et des marchés forestiers dans les principaux pays forestiers en voie de développement au cours de la période quinquennale de 2013 à 2017. Ces réformes conduiront à des augmentations substantielles de la valeur des forêts au profit des populations dépendantes des celles-ci, à une réduction de l'abattage illégal et des conflits, à une réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts, et à une augmentation de la restauration des forêts – tout ceci menant à une réduction significative des émissions de carbone des zones forestières des pays en voie de développement.

POURQUOI AUGMENTER AUJOURD'HUI LE FINANCEMENT DE RRI?

Une pression sans précédents s'exerce aujourd'hui sur les droits et les conditions de vie des populations rurales et sur les ressources d'importance mondiale. C'est également une occasion sans précédents d'affronter ces menaces et de les transformer en opportunités de développement au service des plus pauvres. Par ailleurs, RRI a démontré être efficace dans la réalisation de changements à l'échelle mondiale.

RRI a démontré la valeur de son approche opportune, stratégique et agile et de son aptitude à déployer les capacités synergétiques de ses partenaires et collaborateurs pour établir des objectifs précis de réforme des régimes fonciers et de la gouvernance forestière, et de bien-être accru pour les peuples autochtones et les communautés forestières assorti d'une plus grande équité. RRI est devenue une référence mondiale pour les données et l'expertise concernant les régimes fonciers forestiers, qui influence les principaux chercheurs internationaux, les bailleurs de fonds internationaux, et les principales organisations de développement. Depuis le début des activités de RRI, les menaces ont grandi et les enjeux aussi.

Il y a cependant une plus grande sensibilisation aux défis et des acteurs et alliances plus stratégiques centrés sur des objectifs similaires. Travaillant sur la base de la structure et de l'approche institutionnelles établies ces cinq dernières années, RRI se trouve aujourd'hui en position d'interpeller une gamme plus large et plus diversifiée d'acteurs et d'institutions, y compris au sein du secteur privé et des nouveaux réseaux qui travaillent en faveur des droits et de l'équité des régimes fonciers forestiers. Il existe désormais des plateformes solides et vibrantes de la Coalition RRI dans seize pays, qui peuvent étendre la portée de leur action et accentuer leur influence au sein de la société civile et des diverses branches gouvernementales, capables d'établir des réseaux nationaux et d'engager les entreprises, les industries et les investisseurs. RRI est également en mesure d'approfondir et d'élargir son soutien aux réseaux émergents de communautés, de femmes, de peuples autochtones engagés dans la Coalition, en les aidants à pousser leurs objectifs dans le cadre des initiatives FLEGT, des APV et de REDD.

LE PROJET PROPOSÉ

Impact : Une meilleure gouvernance dans les zones de forêt des pays en voie de développement au service de la réduction de la pauvreté, de la conservation de la biodiversité et de la résilience climatique.

Résultat : Des réformes des régimes fonciers, de la gouvernance et des marchés afin de garantir les droits locaux à la propriété, au contrôle et aux avantages des ressources naturelles.

Principaux résultats mesurables :

1. Pour 2017, RRI aura contribué à placer 100 millions d'hectares de terres forestières supplémentaires sous le contrôle ou la propriété des peuples autochtones ou des communautés forestières avec une reconnaissance officielle. Ces 100 millions d'hectares supplémentaires porteront ce type de forêts à 35% du domaine forestier des pays en voie de développement, ce qui constituera une hausse de 8% par rapport au niveau de référence de 2008, à savoir 27%.²⁹
2. D'ici 2017, RRI jouera un rôle central dans la valorisation des forêts et dans l'augmentation des avantages issus des forêts au bénéfice de 500 millions de personnes dans les territoires autochtones et les forêts communautaires des pays en voie de développement.³⁰

Résultats escomptés :

1. Les cadres législatifs, politiques et réglementaires des régimes fonciers reconnaissent et renforcent les droits des communautés locales et des peuples autochtones dans un sous-ensemble de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine.
2. Les législations et politiques commerciales, de marché, d'investissements et de conservation adoptées ou mises en œuvre par les gouvernements renforcent les droits, les entreprises, les bénéfices et les revenus des peuples autochtones et des communautés locales dans un sous-ensemble de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine.
3. Des coalitions stratégiques d'OSC et d'initiatives pour le commerce forestier et la lutte contre le changement climatique, sont activement engagées dans l'avancement de réformes des régimes fonciers et de la gouvernance foncière au niveau national.
4. Les entités du secteur privé soutiennent activement les réformes du régime foncier et de la gouvernance foncière, ainsi que la production et la gestion communautaires, dans les pays où elles conduisent leurs activités.

Principales activités :

Pour obtenir ses résultats dans les cinq prochaines années, RRI propose de :

1. Mobiliser de plus grands efforts au niveau mondial pour lutter contre la spoliation de terres et pour protéger les terres communautaires en facilitant de nouvelles alliances et initiatives qui permettent une collaboration plus stratégique sur l'avancement des réformes des régimes, de la gouvernance et des marchés fonciers. Ceci suppose d'étendre la portée de RRI en diffusant ses produits vers de nouveaux réseaux nés autour des questions de régimes fonciers, de changement climatique et de sécurité alimentaire ;
2. Renforcer et consolider les progrès accomplis dans les 16 pays actuels, en s'appuyant sur les coalitions établies, désormais suffisamment solides, en élargissant la portée géographique des

²⁹ Cette estimation suppose que RRI ne s'étendra pas au-delà des 16 pays où elle opère actuellement et ne parvienne qu'à la moitié de la surface de réforme foncière souhaitée. Voir Khare 2011 pour connaître les calculs.

³⁰ Cette estimation suppose que RRI ne s'étendra pas au-delà des 16 pays où elle opère actuellement et que ses efforts ne bénéficieront qu'à la moitié de la population dépendante des forêts dans chaque pays. Voir Molnar 2011 pour connaître les calculs.

actions à l'intérieur des pays ainsi que leur portée institutionnelle en incluant plus d'agences gouvernementales, en améliorant le partage d'expériences entre pays devant affronter des défis similaires, en reliant les coalitions des pays aux organes décisionnaires du niveau régional, et en accentuant l'engagement et en élargissant les impacts à d'autres pays à mesure que les opportunités d'impact surgissent ;

3. Renforcer et élargir les plateformes à multiples parties prenantes pour la collaboration dans les pays en voie de développement, pour une meilleure intégration dans les initiatives du FLEGT, des APV et de REDD, et dans les initiatives d'assainissement des chaînes mondiales d'approvisionnement (comprenant des engagements de non déforestation et de FPIC), et s'assurer que les régimes fonciers et les droits sont dûment incorporés dans les contrôles des investissements et de la due diligence, et dans les autres standards pertinents ;
4. Étendre la production et la distribution ciblée de produits média et analytiques – élaborer l'impératif de changer la façon habituelle de conduire les affaires et fournir dans ce sens des orientations utiles du point de vue opérationnel concernant spécifiquement les dimensions de conception et de mise en œuvre des réformes des régimes fonciers, de la gouvernance et des marchés ; élargir la sensibilisation concernant les messages clés de RRI et accentuer leur intégration au discours local, national et international ;
5. Élargir les relations avec le secteur privé, notamment les principales entreprises agricoles et les investisseurs internationaux des industries d'infrastructure et d'extraction, y compris les fonds souverains – démontrer les implications financières des risques liés aux régimes fonciers et à la gouvernance ; élaborer des modèles d'entreprise alternatifs qui soutiennent les entreprises communautaires ; créer de nouveaux standards d'investissement et de nouvelles garanties ; et leur fournir une assistance technique pour faciliter la tenue de leurs engagements par rapport aux régimes fonciers et à la gouvernance ;
6. S'engager auprès des gouvernements des principales économies émergentes (comme la Chine, la Corée du Sud et le Brésil) pour les encourager et les aider à encadrer de normes leurs investissements internationaux, et les pousser à s'engager officiellement vis-à-vis de RRI – à commencer par obtenir leur soutien financier pour l'initiative MegaFlorestais ; explorer les opportunités de poursuivre les discussions de MegaFlorestais dans de nouvelles réunions informelles au cours d'une année donnée avec des analyses de pointe ;
7. Élaborer un système global de suivi de la pauvreté et des conditions de vie dans les zones de forêt, pour compléter l'actuel système de RRI pour la surveillance des régimes fonciers forestiers. Ceci se fera avec l'assistance du Réseau international sur les ressources et les institutions forestières (IFRI) – une coalition de 13 centres de recherche qui conduit des recherches rigoureuses sur les forêts, les conditions de vie et la gouvernance sur plus de 250 sites dans 15 pays différents depuis 1992, et qui produit régulièrement des données reconnues au niveau mondial ;
8. Élargir le soutien du programme aux activités liées à des problématiques de genre, notamment : par l'intégration du genre dans les initiatives relatives au changement climatique ; par la conduite d'analyses de genre sur les cadres juridiques et réglementaires qui intègrent des moyens de renforcer l'équité de genre dans les systèmes fonciers et de gouvernance légaux et coutumiers ; par la synthèse et la diffusion stratégique des leçons tirées sur l'amélioration de l'équité de genre au sein des entreprises ; et par un soutien continu aux réseaux émergents de femmes leaders dans les forêts, pour leur permettre d'élaborer et d'exécuter des stratégies de défense plus solides concernant leurs principales préoccupations ;
9. Élargir les programmes pilotes de formation avec une « nouvelle génération » de leaders des agences forestières publiques, de la société civile, du secteur privé et des organisations communautaires, tant au niveau mondial qu'à l'échelon régional, en encourageant leur leadership dans les réformes des régimes fonciers, de la gouvernance et des marchés, et en facilitant leur apprentissage réciproque et leurs activités en réseau ;

10. Soutenir le développement de nouvelles initiatives public-privé et de nouveaux mécanismes pour attirer des capitaux privés afin de financer la mise en œuvre de réformes des régimes fonciers ; encourager plus activement les modèles d'entreprises forestières en faveur de la communauté dans les zones forestières ; et financer les services de conseil techniques nécessaires à la mise en œuvre des réformes par les entreprises et les gouvernements.

DOMAINES ET STRATEGIES DU PROGRAMME

La théorie du changement prônée par RRI déclare que « *les droits fonciers forestiers des pauvres peuvent être développés à travers une combinaison synergique d'études, d'interactions et d'actions de promotion stratégiquement choisies qui permettent à un ensemble d'acteurs mondiaux et locaux d'influencer les actions politiques et d'investissement au niveau global et à l'échelon national.* » Cette théorie du changement sert de fondement à la stratégie programmatique qui intègre à la fois les initiatives globales et les programmes nationaux et régionaux, ainsi que les événements et actions de promotion au service de l'analyse et du partage des connaissances.

Une brève description des stratégies, des résultats et des activités en cours dans le cadre du programme de RRI est donnée ci-dessous. Tous ces éléments sont examinés et révisés chaque année, à travers un processus participatif de planification mené au niveau international et dans chacun des pays où RRI est engagé. Les stratégies, résultats et activités proposés sont ensuite examinés lors d'événements de planification à l'échelon régional et mondial, auxquels participent les représentants des partenaires, des affiliés et des donateurs.

PROGRAMMES MONDIAUX

Les programmes mondiaux de RRI sont de trois types : 1) l'Analyse stratégique, 2) l'Appui aux réseaux, et 3) la Communication et la coordination.

Programme d'analyse stratégique

Les analyses stratégiques seront menées de façon conjointe par des équipes d'analystes (issus des partenaires, des collaborateurs et du RRG) et seront suivies d'un exercice de synthèse des recherches pour guider les actions et les orientations des politiques et des marchés. Cette synthèse aura un format compact et un style simple et accessible, elle sera traduite dans les langues clés, et activement diffusée parmi les audiences stratégiques. Il y a deux catégories d'activités dans ce programme : (1) des études analytiques globales et (2) le suivi des progrès accomplis au niveau mondial sur les objectifs de RRI en termes de réduction de la pauvreté et de réformes foncières, l'élaboration d'outils et la promotion de la recherche concernant les régimes fonciers des forêts.

(1) Études analytiques globales :

(i) Droits et climat

RRI développera davantage ses travaux d'analyse et d'inclusion des questions de droits et de régimes fonciers dans les actions relatives au changement climatique. RRI a contribué à placer les questions de droits et de régimes fonciers au centre des discussions sur la conception et la mise en œuvre de REDD. Sur cette base, RRI s'emploiera dans l'étape suivante à élaborer des approches alternatives pour réduire les émissions de carbone forestier, en vue des piètres résultats obtenus dans la mise en place d'un marché du carbone forestier. RRI continuera à mener une analyse critique et visionnaire des programmes REDD. Cette approche poussera la discussion mondiale sur REDD vers un renforcement des engagements à soutenir la réforme des régimes fonciers en tant que « bonne politique climatique », avec un accent plus marqué sur la restauration, l'adaptation et la gestion communautaire des forêts.

Tirant profit des opportunités que les évolutions de la pensée dans le cadre de REDD ont ouvert pour l'agenda foncier, RRI lancera la conception et la mise en place d'un fonds mondial pour la réforme des régimes fonciers forestiers. La contribution de RRI à l'établissement de ce fonds consistera en un apport d'analyses techniques sur les aspects économiques de la précarité foncière et en un positionnement politique pour attirer des soutiens internationaux en faveur de fonds. Le fonds servira de visage à l'engagement croissant vis-à-vis de la réforme des régimes fonciers et sera la principale source de financement pour la mise en œuvre des réformes foncières et des actions connexes (par exemple, la cartographie des droits fonciers coutumiers).

RRI continuera de soutenir le Groupe consultatif indépendant sur les forêts, les droits et le changement climatique, dans le cadre du programme ONU-REDD, et accentuera son engagement en apportant un soutien à la formulation d'un document sur les questions foncières à l'intention du Conseil politique de l'ONU-REDD, et en interpellant les penseurs de haut niveau du GCI présents lors de réunions du Conseil politique de l'ONU-

REDD. L'importance croissante du secteur privé rend indispensable l'élaboration par RRI d'une stratégie visant à engager ce secteur privé à travers d'éventuelles tables rondes sur la durabilité et par l'établissement de liens opérationnels avec les acteurs clés. Cette approche permettra d'assurer que l'engagement du secteur privé vis-à-vis du changement climatique intègre l'effet transformateur des droits fonciers locaux dument garantis sur le succès et la durabilité environnementale des investissements.

(ii) Réalisation des droits

RRI s'est engagée dans une analyse qui rassemble et synthétise les enseignements tirés au niveau mondial des aspects juridiques et de mise en œuvre des réformes foncières : il s'agit d'analyser les défis posés à la gouvernance territoriale et à la gestion des ressources, y compris des chevauchements de plaintes et un recul des droits préalablement observés ; et d'informer les audiences et les collectivités concernées sur les enseignements tirés de l'application des outils utiles à la réalisation des droits, comme l'utilisation communautaire des terrains ou la cartographie des droits. En 2011, RRI a développé un cadre analytique majeur pour mieux comprendre la place des droits dans la réforme foncière, et a sélectionné 30 pays pour l'application de ce cadre. RRI entend partir de cette analyse pour fournir des outils de promotion et de défense aux activistes qui demandent la pleine réalisation de leurs droits.

(iii) Modèles alternatifs de régimes fonciers et d'entreprises forestières (ATEM)

RRI analyse en permanence la gamme d'entreprises communautaires et de petits porteurs qui a surgi lorsque les droits fonciers ont été reconnus, et documente les expériences qui indiquent les meilleurs moyens de permettre et de soutenir leur croissance et leurs contributions à l'économie forestière et au bien-être des communautés forestières. RRI continuera de soutenir l'analyse des ATEM et les réseaux connexes au niveau national et régional, en y intégrant des échanges horizontaux et l'identification des obstacles réglementaires et commerciaux, ainsi que des solutions pertinentes. À partir de 2012, une équipe centrale sur les ATEM, composée de l'IFRI, de Forest Trends et de l'UBC de Vancouver, et de chercheurs nationaux avec un ensemble plus large de partenaires et de collaborateurs, a commencé à mobiliser des experts pour promouvoir la transition vers des économies de petites et moyennes entreprises forestières (SMFE) dans les trois régions d'engagement (y compris les entreprises communautaires et les entreprises conduites par des femmes).

Dans cette nouvelle phase, RRI accentuera son engagement dans les APV du FLEGT et vis-à-vis des acteurs engagés dans la lutte contre l'abattage illégal, et soutiendra le rôle des SMFE dans l'approvisionnement des marchés nationaux et internationaux. En outre, RRI fera la promotion des réformes politiques et réglementaires qui tiennent compte des besoins des petits producteurs. Ce domaine d'engagement comprendra également des analyses juridiques des aspects fonciers et de leurs implications dans les accords APV et dans les interventions sur la chaîne d'approvisionnement. RRI encouragera les acteurs du secteur de la gouvernance forestière à intégrer des travaux sur la sécurisation des droits fonciers dans leurs analyses et, si possible, dans leurs interventions visant à exploiter légalement le bois et les autres produits forestiers. Cette initiative renforcera par ailleurs les travaux déjà entrepris dans le cadre des études de RRI sur les droits et le climat, en établissant des liens entre les discours et les évaluations de l'agenda des ATEM pour une croissance sobre en émissions de carbone. RRI continuera de soutenir le Groupe consultatif de la société civile de l'OIBT, qui s'est déjà révélé très utile comme instrument de soutien au changement politique dans de nombreux pays, en particulier en Afrique.

(2) Suivi des objectifs de RRI, élaboration d'outils et élargissement de l'analyse et de la recherche.

En 2012, le RRG a commencé à investir dans l'analyse de données relatives aux régimes fonciers forestiers, en élargissant et en approfondissant sa couverture. Le suivi est important pour maintenir l'intérêt mondial sur ces questions, et pour fournir une base analytique aux discours et aux discussions sur l'état de ces questions. RRI entretient la base de données la plus actualisée au monde concernant la distribution foncière des forêts et les analyses des droits associés aux régimes fonciers forestiers de nature communautaire. En 2012, RRI a mis en place un système pour mesurer la pauvreté dans les zones forestières et pour évaluer l'impact de la garantie des droits fonciers sur le couvert forestier et sur la pauvreté. L'IFRI, l'un des partenaires de RRI, a été chargé de conduire cette activité. Ce suivi n'est pas conçu pour mesurer l'efficacité des interventions de RRI, il constitue en fait un élément central de l'approche stratégique de RRI.

Programme d'appui aux réseaux

L'Appui aux réseaux est un programme transversal qui permet à RRI d'être en relation avec des collectivités stratégiques à de multiples niveaux. Il constitue l'un des moyens de poursuivre les objectifs de RRI concernant les droits et l'atténuation de la pauvreté. L'Appui aux réseaux restera un complément essentiel des programmes d'Analyse stratégique et de Communications, avec une participation plus importante aux réseaux de recherche en rapport avec nos centres d'intérêt, ainsi qu'une prospection vers de nouveaux réseaux se trouvant actuellement en dehors de notre sphère, lorsque cela est susceptible d'avoir une influence stratégique sur les régimes fonciers et les droits.

MegaFlorestais, le réseau informel des principales agences forestières publiques dans les plus grands pays forestiers du monde, est devenu un véhicule central de partage des enseignements et des expériences entre les pays, et il accueille même une discussion active sur les options disponibles pour transformer les forêts et les agences forestières, et sur leur rôle concernant les réformes des régimes fonciers et de la gouvernance. La valeur des enseignements fournis par MegaFlorestais a été reconnue par les agences gouvernementales, qui se sont mises à sponsoriser conjointement les réunions et ont encouragé la création d'une version « nouvelle génération » de la réunion à l'intention des futurs leaders de leurs agences forestières.

Programme de communications et de coordination

Pour porter les ambitions de cette proposition, RRI a envisagé de donner un rôle plus intégral et plus large à son Programme de communications et de coordination. Cela suppose d'élargir la production et la diffusion des produits analytiques de RRI et d'augmenter notre capacité à influencer le secteur privé et les investisseurs des principales économies émergentes. Les activités suivantes ont été ajoutées au Programme de communications et de coordination :

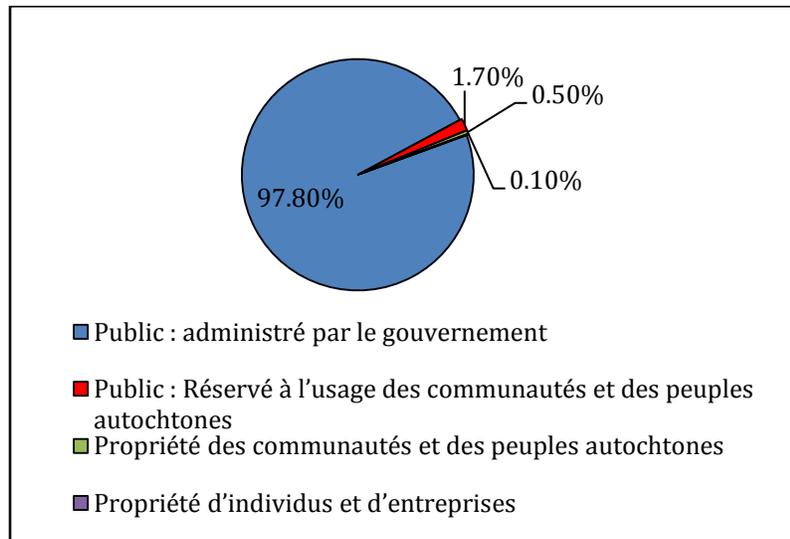
- Ateliers messagerie/interviews (pour les porte-paroles de la Coalition RRG/RRI)
- Ateliers régionaux de messagerie pour élaborer des stratégies conjointes de messagerie par régions
- Influencer le secteur privé
- Influencer les principales économies : travail avec les équipes nationales et régionales pour identifier les « appâts » utiles pour une prospection médiatique ciblée lorsque les opportunités se présentent. Encourager les déplacements et les interventions des porte-paroles, notamment dans les rassemblements de parties prenantes dans les principales villes.

Cette stratégie produira la formation, les matériaux et les opportunités nécessaires pour étendre la Communication et la coordination de RRI au-delà de ses limites actuelles. Par la mise en œuvre de ses activités, RRI apparaîtra comme une organisation d'apprentissage, centrée sur les résultats et consciente du besoin croissant d'élaborer plusieurs stratégies externes de communications pour faire face à la complexité de ses audiences cible.

PROGRAMMES NATIONAUX ET RÉGIONAUX

Le Programme national et régional engage les parties prenantes et les décideurs en Afrique, en Asie et en Amérique Latine, et soutient les réformes politiques de certains pays à travers le renforcement de la société civile locale, l'analyse et le plaidoyer politique, l'ouverture d'espaces politiques, et la conduite de projets pilotes pratiques et novateurs. Nous plaidons pour la réforme des politiques et des marchés en faveur des plus pauvres au niveau des États. Pour générer de nouvelles législations et améliorer la mise en œuvre des politiques existantes, nous conduisons des recherches et convoquons des dialogues au niveau national.

Afrique



Note: 8 cas complets : RDC, Soudan, Angola, Zambie, Tanzanie, RCA, Congo, Gabon, Cameroun, Mozambique, Tchad, Nigeria, Côte d'Ivoire, Niger, Togo. Ces pays rassemblent 84% des forêts tropicales africaines.

Justification de l'engagement

Au cours des deux dernières décennies, les pays africains se sont engagés dans plusieurs vagues de réformes pour s'éloigner de l'héritage colonial, mais ils ont encore du mal à reconnaître les droits des communautés locales et des peuples autochtones. Les États africains admettent de plus en plus que la gestion ultra-centralisée des ressources présente de sérieuses limitations à l'heure d'établir une gouvernance forestière efficace et durable. Par conséquent, de nombreux gouvernements cherchent aujourd'hui à décentraliser et à placer la gestion du territoire et des ressources entre les mains d'autorités locales.

Des 20 principaux pays forestiers ayant effectué d'importantes réformes concernant les zones forestières depuis l'an 2000, huit se trouvent en Afrique. Dans ces huit pays, la surface de forêts publiques réservées à l'usage des communautés et des peuples autochtones a été multipliée par quatre entre 2002 et 2008. Parmi les exemples les plus significatifs de réformes dans la région, on peut citer le tournant pris par le Libéria avec sa Loi sur les droits des communautés et les réformes foncières qui en découlent ; les réformes apportées par le Cameroun à ses codes forestiers et territoriaux ; le Code des forêts adopté par la République démocratique du Congo en 2002 et la réglementation qui en découle ; et les ambitieuses décentralisations de la gestion des terres et des ressources au Mali, au Burkina Faso et au Ghana.

Malgré ses avancées, les régimes fonciers et forestiers en Afrique restent très disputés et les gouvernements possèdent et contrôlent toujours 98% de la surface forestière totale.³¹ Alors que, dans la plupart des cas, les textes de loi n'intègrent que maladroitement les droits fonciers coutumiers, les systèmes coutumiers prévalent au niveau local, en particulier en ce qui concerne la gestion des biens publics, comme les forêts. Le domaine foncier régi par des droits coutumiers en Afrique pourrait s'étendre sur près de 1,4 milliards d'hectares³² et au moins 428 millions d'individus peuvent être considérés comme des propriétaires terriens coutumiers.³³

Alors que la période 2002-2008 a vu une augmentation de 5% dans la reconnaissance des droits communautaires sur la gestion des ressources naturelles, il ne s'est pratiquement rien passé sur ce front

³¹ Sunderlin, William, et al. *Who Owns the Forests of Africa?: An introduction to the forest tenure transition in Africa, 2002-2008*. Avril 2009.

³² Alden Wily, Liz. *Customary Land Tenure in the Modern World: What Happened to Our Land? African Customary Rights Today - Brief #1 of 5*. Rights and Resources Initiative. Novembre 2011.

³³ Ibid

Pauvreté, régimes fonciers et émissions de carbone en Afrique

Les personnes en situation de pauvreté dans les zones rurales (moins de 1 dollars US par jour) représentent un tiers de la population africaine, soit 229 millions de personnes.

97.8% des forêts de la région sont revendiquées et administrées par les gouvernements, et elles produisent 18% des émissions mondiales de carbone forestier.

ONU-REDD: 3 pays ; FCPF de la BM : 10 pays (2 pays d'engagement : Cameroun et Libéria); FIP: 2 pays (1 pays d'engagement : Burkina Faso)

Sources: Ravallion & Chen. 2007. *Absolute Poverty Measures for the Developing World, 1981-2004*. Recherche politique de la Banque mondiale - Document de travail 4211. Sunderlin et al. 2008. *From Exclusion to Ownership? Rights and Resources Initiative*.

entre 2008 et 2010. Il est nécessaire de maintenir la pression sur les gouvernements pour les pousser à reconnaître les droits coutumiers des communautés et à réformer leurs politiques en ce sens. En Afrique, l'absence de progrès sur ces questions se traduit par de multiples menaces et défis.

Principales menaces et défis

Atténuation et adaptation au changement climatique : Bien que l'accent soit mis sur les efforts d'atténuation dans le bassin du Congo, la question la plus pressante en Afrique est bien celle de l'adaptation. Le changement climatique a d'énormes impacts sur les zones arides et les savanes, où l'instabilité croissante des schémas de précipitations génère pauvreté et famine, comme on a pu le constater lors de la terrible crise alimentaire survenue en 2011 à la suite d'une grave sécheresse dans la corne de l'Afrique. Ceci perturbe à son tour les schémas migratoires traditionnels, car un climat qui change entraîne des migrations massives vers les zones fertiles, que l'on trouve en nombre plus limité. Ces déplacements de populations finiront vraisemblablement par créer un chaos dans la gouvernance et des pressions accrues sur les forêts.

La mise en œuvre de REDD se heurte à des défis similaires. À défaut de droits fonciers clairement établis dans les pays appliquant le REDD, les résultats en faveur des pauvres restent très incertains. Les gouvernements africains pourraient percevoir REDD comme une simple source de financement, au lieu d'y voir une formidable opportunité pour améliorer la gestion des forêts. Les gouvernements des États veulent souvent contrôler les fonds et les mécanismes de financement liés aux stratégies d'atténuation, et se mettent donc à recentraliser la gestion des forêts au lieu de garantir un partage des avantages entre toutes les parties prenantes des forêts.

Modèle de concessions industrielles : Le modèle économique dominant du secteur forestier africain est un modèle de concessions industrielles à grande échelle, sous contrôle étatique et orienté vers l'exportation. Ce système date de la période coloniale, et les gouvernements indépendants le perpétuent, même s'il est de plus en plus démontré que ce modèle ne génère pas une croissance économique équilibrée au niveau national. Dans ce type de régime, les exportations sont essentiellement composées de matières premières et les petites entreprises ne reçoivent pratiquement aucun soutien. La reconnaissance des droits fonciers coutumiers, assortie d'un environnement économique propice aux entreprises forestières de petite taille et détenues par des propriétaires locaux, pourrait encourager des marchés locaux et nationaux et favoriser une croissance économique équitable au plan national.

Accapement de terres et concessions économiques : La précarité des régimes fonciers a permis un large accapement de terres et la saisie des ressources par les élites au profit des concessions industrielles de production de bioénergie, d'exploitation de rizières, de plantation extensive et d'extraction minière. Depuis 2008, une forte augmentation de la demande en carburants, en fibres et en nourriture a accentué la pression sur les terres et les ressources africaines. Selon la Coalition internationale pour l'accès à la terre, 134 millions d'hectares en Afrique sont consacrés officiellement à des grandes exploitations foncières. Les pratiques forestières et agricoles coutumières des communautés locales se déroulent souvent en dehors du système de concessions industrielles et manquent de protection juridique face à la spoliation de terrains. Du fait que l'accapement de terres augmente sa valeur, ces accapements pourraient également encourager la tendance des gouvernements africains de ré-centraliser le pouvoir.

Exclusion sociale, inégalités et problématique de genre : En Afrique, les droits fonciers des femmes demeurent largement ignorés, tant par les normes coutumières que par les lois officielles (à l'exception des lois progressistes adoptées en Afrique de l'Est, comme la nouvelle Constitution du Kenya, qui interdit explicitement l'exclusion coutumière des femmes). Mal représentés, les droits et les préoccupations des femmes sont faiblement pris en compte dans les réformes politiques et juridiques aux niveaux national et international.

Dans le Sahel, le pastoralisme est très répandu et bien établi, et les schémas traditionnels de migration se sont adaptés aux conditions climatiques variables du Sahel et contribuent à conserver des ressources fragiles. Le droit d'accès des pastoralistes est de plus en plus reconnu dans le cadre de la décentralisation mais peu respecté, et il se trouve souvent en contradiction avec les dispositions des codes forestiers et fonciers. En Afrique centrale, les droits fonciers coutumiers et les stratégies de subsistance des peuples autochtones,

comme les Baka et les Bagyeli, sont méconnus et peu respectés au sein des législations nationales et dans les processus internationaux qui touchent à leurs forêts traditionnelles.

Opportunités

Il existe, dans les réformes foncières et forestières, un **intérêt grandissant au niveau régional et mondial pour les droits fonciers et communautaires coutumiers** (y compris ceux des peuples autochtones). En outre, les discussions autour des nouvelles initiatives de développement et de lutte contre le changement climatique, comme REDD, le plan d'action FLEGT (acronyme anglais pour Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux), et les Accords de partenariat volontaires (APV), constituent d'importantes plateformes pour accélérer les réformes de la gouvernance forestière.

La société civile et les communautés africaines s'expriment d'une voix de plus en plus forte et crédible dans les débats politiques et de nouveaux mouvements sociaux commencent à contester les modèles industriels conventionnels, se faisant l'écho des appels à la réforme. Le solide engagement de RRI tant auprès des organisations communautaires que des décideurs politiques renforce la possibilité d'un impact à long terme.

La demande de bois et d'autres produits forestiers issus de marchés domestiques et non traditionnels s'accroît. De nouvelles opportunités surgissent des petites entreprises, des marchés socialement responsables, des projets communautaires de conservation et des marchés de services écosystémiques, et elles apportent de la valeur ajoutée aux communautés locales.

Les femmes sont d'importantes parties prenantes dans la gestion des forêts et des leaders de la gestion des produits forestiers autres que le bois, et leurs droits suscitent un intérêt croissant, au profit socio-économique des femmes et de leurs communautés. La reconnaissance de leurs droits et leur participation équitable dans les processus de décision déterminera en grande mesure l'avenir de ces ressources. L'émergence de réseaux de droits des femmes offre des opportunités d'avancer dans cette direction.

Pays d'engagement

La stratégie de RRI contemple les différents contextes du Sahel et du bassin du Congo, pour stimuler et exploiter les synergies politiques en **Afrique centrale et de l'Ouest**. RRI est engagée, entre autres, au Cameroun, au Mali, au Burkina Faso, au Liberia et en RDC, et organise des activités et des événements au niveau régional pour faire avancer l'agenda des droits communautaires. Au fil des années, des rapports de collaboration ont été mis en place avec des alliés stratégiques, tels que les ministères et bureaux gouvernementaux, les parlementaires, les élus locaux, les législateurs, les plateformes nationales de la société civile et les réseaux de femmes et de peuples autochtones, afin de promouvoir des réformes équitables des régimes fonciers et forestiers. RRI est aussi engagée auprès d'institutions économiques régionales pour le façonnement des processus régionaux tels que le REDD, les APV et le FLEGT, et pour s'assurer que ceux-ci favorisent la défense des droits, la réduction de la pauvreté et l'accès à la propriété foncière, qu'ils tiennent compte des problématiques de genre, et qu'ils soutiennent les petites et moyennes entreprises forestières (SMFE).

En **Afrique centrale**, le Cameroun et la RDC se sont engagés dans des processus de réforme des codes forestiers et fonciers, ainsi que des normes régissant le secteur minier. Ces réformes offrent une ouverture stratégique pour aborder et promouvoir les droits des communautés à la terre et aux ressources, pour améliorer la cohérence entre les divers codes qui affectent les terres et les forêts, et pour y voir plus clair parmi les diverses revendications foncières coutumières et légales qui sont souvent en dispute depuis la période coloniale.

L'Afrique de l'Ouest, qui englobe le Libéria, le Mali et le Burkina Faso, s'est aussi engagée dans des processus de décentralisation visant à restituer la gestion des terres et des ressources à l'échelon local. Depuis l'adoption de la Loi sur les droits communautaires (LDC) en 2009, le **Libéria** s'emploie à la mise en œuvre des réglementations découlant de la LDC. Les processus décentralisateurs du **Mali** et du **Burkina Faso** permettent d'octroyer une plus grande autonomie aux acteurs locaux concernant la gestion des ressources

naturelles, tout en renforçant les acteurs de la société civile et en améliorant les conditions de vie. L'intervention stratégique de RRI au Mali et au Burkina Faso a une composante sous-régionale correspondante au Sahel, qui intègre d'autres pays comme le Niger, le Sénégal et la Mauritanie, notamment dans les discussions sur la thématique commune de la décentralisation.

Aperçu de l'engagement par pays

Au **Cameroun**, la Coalition RRI (ICRAF, FPP, Cameroun Écologie, CAFT, CED et REFACOF) façonne depuis près de deux ans les processus de réforme forestière en cours, et a élaboré une proposition crédible de réforme de la Loi forestière de 1994. Cette proposition a été présentée au groupe de travail du Ministère des forêts et de la vie sauvage, et tout semble indiquer qu'elle sera acceptée. Les partenaires et collaborateurs de RRI ont également organisé des dialogues entre les multiples parties prenantes, avec des agents gouvernementaux, des groupes de femmes, des représentants des communautés, des peuples autochtones, des acteurs de la conservation et des élus, et ont entamé des dialogues sectoriels intra et inter-institutions, notamment entre le MINDAF (Ministère chargé du territoire) et le MINFOF (Ministère chargé des forêts), ainsi que le Ministère chargé des mines et des petites et moyennes entreprises. La Coalition s'est aussi engagée en faveur de la reconnaissance officielle de la cartographie des droits à la participation en tant qu'instrument de négociation pour la reconnaissance des droits fonciers communautaires. À ces évolutions s'ajoutent par ailleurs les opportunités offertes par les processus internationaux tels que REDD, et les APV du FLEGT.

Au **Libéria**, L'Institut pour le développement durable (SDI) et les Green Advocates (GA) promeuvent l'inclusion des contributions des OSC dans la mise en œuvre des dispositions de la LDC ainsi que la formulation de contrats sociaux justes et équitables entre les compagnies de l'agro-industrie et les communautés locales. Ils ont également conclu des alliances stratégiques avec la Commission territoriale et l'Autorité pour le développement des forêts (FDA) de façon à mieux formuler les politiques nationales portant sur les terres et les forêts, et à promouvoir la reconnaissance juridique et la régulation des scieurs artisanaux. La stratégie de la Coalition RRI au Libéria consiste à s'assurer que les processus du REDD soient favorables aux droits et à la propriété foncière. La Fondation pour les initiatives communautaires (FCI) s'emploie à développer les connaissances des réseaux de femmes en zone rurale concernant les lois et politiques qui régissent les terres et les forêts, y compris les processus du REDD et des APV du FLEGT, ce qui contribue à renforcer les structures de gouvernance locale des forêts et à augmenter la capacité des représentants des femmes pour une participation plus effective. La FCI développe également une stratégie de promotion des droits des femmes dans la gestion des ressources naturelles, fondée sur l'analyse juridique et le travail de terrain.

Au **Mali**, l'UICN, l'ICRAF, Sahel Eco et HELVETAS Swiss Intercooperation conduisent des séries d'initiatives visant à faire avancer le transfert effectif de pouvoir sur la gestion des ressources naturelles aux collectivités locales, ainsi que la reconnaissance juridique des Conventions locales pour la gestion des ressources naturelles. Pour accélérer le processus de transfert, HELVETAS Swiss Intercooperation et Sahel Eco élaborent une stratégie de promotion conjointement avec la Cellule d'appui à la décentralisation et à la déconcentration (CADD) et les législateurs de l'Assemblée nationale. La Coalition RRI travaille également en collaboration avec le Conseil national des organisations paysannes (CNOP) pour promouvoir la plantation d'arbres dans les fermes des agriculteurs et avec la Fédération nationale de femmes rurales (FENAFER) pour la reconnaissance des droits fonciers des femmes dans la stratégie nationale sur les questions de genre et dans la législation agricole (*Loi d'orientation agricole* – LOA). RRI est engagé dans le soutien à la mise en œuvre des politiques nationales et sous-régionales visant à garantir les droits fonciers et l'accès des pastoralistes aux terres et aux ressources.

Au **Burkina Faso**, RRI apporte un soutien technique à la Plateforme des champions des droits fonciers récemment mise en place au niveau national (TENFOREST – composée de quelques quarante organisations de société civile), qui s'efforce d'assurer que les droits fonciers et de genre sont intégrés dans les politiques forestières, territoriales et de lutte contre le changement climatique du Burkina. La stratégie de promotion des Champions est centrée sur quatre questions : le renforcement des capacités des OSC vis-à-vis des lois et réglementations pertinentes de façon à promouvoir la reconnaissance des droits de genre et communautaires ; la communication et le partage d'information à travers des programmes de radio communautaires ; la formation des leaders locaux et des élus sur les problématiques de genre et de régime foncier ; et la mise en place d'un groupe de surveillance sur les questions de genre.

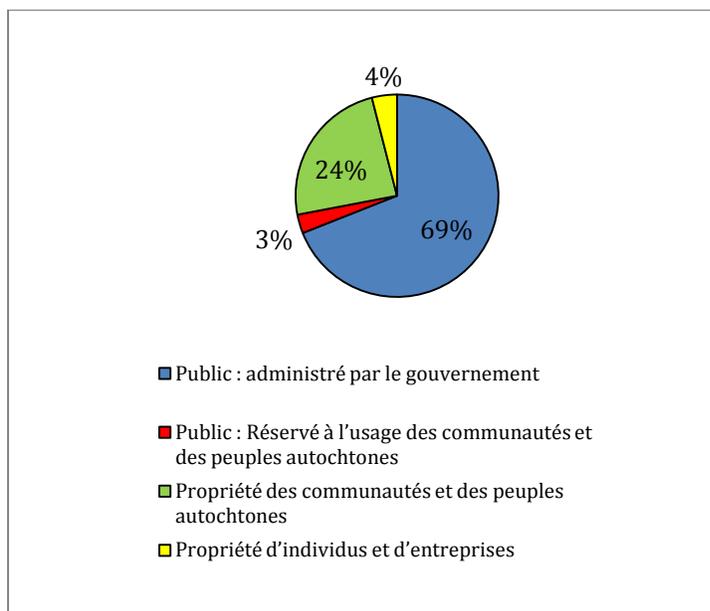
En **RDC**, les réformes politiques et les programmes de développement économique en cours sont considérés comme des menaces aux droits des communautés locales et des peuples autochtones. RRI, FPP et le Réseau pour les ressources naturelles (RRN) mènent actuellement des études de cartographie des droits communautaires et des dialogues nationaux pour promouvoir l'utilisation du micro-zonage qui permet une meilleure prise en compte des droits fonciers des communautés dans le processus de zonage national. RRI travaille avec des experts locaux et internationaux pour entreprendre une étude comparative évaluant les droits fonciers communautaires et établissant une ligne de référence qui permette de mesurer les progrès futurs dans la reconnaissance des droits fonciers communautaires. RRI prépare également une critique formelle des Termes de référence utilisés dans les exercices de macro-zonage.

Les activités de niveau national énumérées ci-dessus sont renforcées par une série cohérente d'engagements **régionaux**. RRI soutient des réseaux régionaux de la société civile, comme le Réseau des femmes africaines pour la gestion communautaire des forêts (REFACOF) qui travaille pour une reconnaissance juridique des droits fonciers des femmes et des questions de genre, le Réseau africain des droits des communautés (ACRN) qui s'assure que les processus et mécanismes REDD soient favorables aux droits fonciers, le Réseau des parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale (REPAR) qui travaille pour la reconnaissance des droits communautaires dans la formulation des lois, et le Groupe consultatif de la société civile (CSAG) qui plaide pour la reconnaissance des entreprises forestières communautaires dans les programmes de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT). RRI est en relation avec des institutions régionales et sous-régionales comme la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), l'Initiative pour les politiques territoriales (Land Policy Initiative - LPI), la Commissions des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) concernant le changement climatique, et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et ONU-HABITAT sur les questions de gouvernance des forêts et de régimes fonciers.

Dans les années à venir, RRI vise à capitaliser les avancées réalisées au cours de sa première phase au niveau des pays, en tissant des liens solides entre le dialogue politique national et les tendances régionales et mondiales qui façonnent les droits fonciers et les conditions de vie des communautés. Les coalitions nationales établies et renforcées grâce à RRI ont fait des progrès significatifs dans l'agenda des droits sur leurs territoires, et sont désormais en mesure de travailler tant avec RRI que de façon indépendante.

À mesure que les acquisitions de terres à grande échelle, les processus liés au changement climatique et les APV du FLEGT gagneront en influence dans la formulation des politiques sur le terrain, le soutien de RRI à la coordination de la société civile africaine et des voix communautaires (hommes, femmes, peuples autochtones, minorités, et populations vulnérables) sur les scènes régionales et mondiales deviendra sans doute décisif.

Asie



Note: 8 cas complets : Chine, Australie, Indonésie, Inde, Myanmar, Papouasie-Nouvelle Guinée, Thaïlande, Cambodge. Ces pays rassemblent 82% des forêts tropicales d'Asie et du Pacifique.

Justification de l'engagement

Le rapport de RRI intitulé *From Exclusion to Ownership [De l'exclusion à la propriété]*³⁴ indique que, même si les régimes fonciers évoluent en général vers un accroissement des propriétés reconnues aux communautés et aux familles, en Asie, 69% du domaine forestier est encore revendiqué et administré par les gouvernements. Bien que cette généralité soit vraie, il existe dans la pratique une grande diversité de régimes fonciers forestiers dans les pays asiatiques.

Même dans les pays les plus peuplés d'Asie, comme la Chine, l'Inde et l'Indonésie (les BRICS et les CIVETS), qui participent des grandes modifications de l'économie globale, il est impossible de dégager un patron simple. D'un côté du spectre, on trouve les pays riches en forêts (qui abritent plus de 55% des terres boisées), comme l'Indonésie, où le gouvernement revendique 90% des terres forestières et ne laisse que très peu de droits d'accès, d'utilisation ou de gestion aux communautés qui vivent dans les forêts et qui en dépendent. Le Laos et le Myanmar tombe dans cette même catégorie, où le gros des terres forestières est administré par l'État.

Il est intéressant de remarquer que c'est dans les pays ayant un couvert forestier inférieur à 30% que l'on trouve des systèmes de régimes forestiers moins dominés exclusivement par l'administration gouvernementale. À l'extrême opposé de ce deuxième spectre, on trouve de grands pays comme la Chine, où la propriété collective (58%) excède la propriété étatique (42%) dans les terres forestières. Au Vietnam, les communautés possèdent en gros un tiers des terres forestières.

Au centre de ce deuxième spectre, on trouve des pays comme l'Inde, où l'État revendique presque toutes les terres forestières mais où les communautés disposent de responsabilités conjointes de gestion de forêts sur environ 20% des terrains forestiers, ce qui est une politique plutôt qu'un mandat juridique. Depuis l'adoption de la Loi sur les droits forestiers en 2006, un processus a été lancé qui permet aux communautés et individus habitant les forêts de réclamer leurs droits aux forêts spoliées durant la période coloniale. Le fait de réparer

Pauvreté, régimes fonciers et émissions de carbone en Asie

- Il y a 687 millions de personnes en situation de pauvreté dans les zones rurales (<1,25 dollars US/jour) d'Asie — 68% du total du monde en voie de développement. 72,5% des personnes en situation d'extrême pauvreté en Asie vivent dans les zones rurales.
- 69% des forêts de la région sont revendiquées et administrées par les gouvernements, (voir graphique ci-contre) — et elles produisent 54% des émissions mondiales de carbone forestier.
- ONU-REDD : 5 pays; FPCF de la BM : 8 pays (3 prioritaires : RDP du Laos, Indonésie et Népal.)

Sources: IFAD. 2010. *Rural Poverty Report 2011*.
World Resources Institute. 2008. *GHG Emissions from Land-Use Change & Forestry in 2000*. <http://cait.wri.org/Sunderlin> et al. 2008. *From Exclusion to Ownership?*
Dahal et al 2011. *Forest Tenure in Asia: Status and Trends*.

³⁴ Sunderlin, William, et al. *Who Owns the Forests in Asia?: An introduction to the forest tenure transition in Asia, 2002-2008*. Décembre 2008.

cette injustice historique, qui a privé les peuples tribaux des terres forestières où ils habitaient depuis des générations, est un acte capital qui requiert un soutien actif. Par contre, le gouvernement du Népal, qui revendique également la propriété sur toutes les terres forestières, a cependant, depuis le début des années 1990, par la Loi sur les forêts de 1993, permis à un nombre croissant de groupes de communautés utilisatrices des forêts d'utiliser et de gérer avec succès leurs propres forêts. Il existe aujourd'hui une fédération nationale (FECOFUN) composée de 16.000 groupes d'utilisateurs, qui promeut la cause de la foresterie communautaire sur 22% de la surface forestière totale, en régénérant de vastes étendues de collines autrefois dénudées. De façon similaire, la Thaïlande possède une active collectivité de communautés forestières qui revendique une protection juridique de ses droits coutumiers.

RRI adopte une approche à deux volets concernant ses objectifs dans la région, Dans les pays où les forêts étatiques occupent une large place et où l'on détecte un nouvel appétit de réformes, nous travaillons pour assurer que les droits des communautés dépendantes des forêts soient reconnus et garantis par la loi. Ceci comprend l'**Indonésie**, où une feuille de route pour la réforme a déjà été lancée, et le **RDP du Laos**, où de nouvelles lois sont en phase de confection et où des relations positives ont été nouées avec les gouvernements, les universitaires et les OSC pour travailler dans le sens de ce changement.

En deuxième lieu, là où les communautés ont déjà reçu des droits de propriété ou d'utilisation, RRI s'emploie à garantir que les avantages découlant de ces droits puissent être effectivement récoltés dans la pratique. Le travail de RRI en **Chine**, en **Inde**, au **Népal** et en **Thaïlande** comprend des interventions visant à renforcer et à étendre les droits existants de propriété et de gestion. On constate en général que, là où le régime foncier a accueilli le contrôle et la gestion communautaires, la restauration des forêts a augmenté en même temps que les conditions de vie des habitants se sont améliorées.

Opportunités

L'année 2011 a été un tournant décisif pour le programme en Asie. Après la Conférence internationale sur les régimes fonciers, la gouvernance et les entreprises forestières, tenue à Lombok, en **Indonésie**, en juillet 2011 (organisée par RRI, le Ministère indonésien de la foresterie, et l'Organisation internationale des bois tropicaux), le gouvernement indonésien a annoncé des mesures visant à entamer une réforme substantielle de son régime foncier forestier. Nous avons préparé, avec un groupe de 15 OSC, un projet de Feuille de route pour la réforme du régime foncier forestier, qui se trouve actuellement en processus d'adoption. Ceci ne va pas juste améliorer considérablement les conditions de vie de millions de personnes habitant dans les « forêts d'État » : vu le statut central de l'Indonésie au sein de l'agenda de REDD, ces réformes vont peut-être transformer la qualité de vie des populations rurales, stabiliser et améliorer l'état des forêts, et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Au **Laos** également, cela fait déjà quelques années que le processus de recherche du meilleur moyen pour réformer le régime foncier forestier est en marche. Mais aujourd'hui, face au fait que les projets REDD exigent une clarification des droits fonciers, le gouvernement a annoncé au milieu de l'année 2011 qu'il entamera une révision intégrale de sa législation forestière, dont la réforme du régime foncier des forêts sera un élément central. Cela est déjà une réalité et la révision est sensée être achevée pour juillet 2012. Les diverses activités menées par le groupe RRI au cours des dernières années, comme l'organisation de voyages d'étude en Chine pour y former les fonctionnaires gouvernementaux sur les réformes des régimes fonciers forestiers, et la tenue en 2011 d'un atelier où des pays comme le Brésil, la Chine, le Népal et le Vietnam sont venus partager leurs expériences, ont généré un vif intérêt. Pour tous ces pays, qui accordent une importance toute particulière à l'agenda de REDD, il est possible d'obtenir un nouvel engagement à clarifier et à garantir les droits fonciers des communautés et des familles sur les forêts. Ces deux importantes transformations, déclenchées par les interventions de la Coalition RRI, ont le potentiel d'améliorer la sécurité foncière de millions d'habitants dans les zones rurales.

Parallèlement, dans les pays où l'ensemble des droits communautaires/collectifs et familiaux est plus clairement établi (que se soit par des dispositions législatives ou par des orientations politiques), il existe une série de menaces émergentes qui pourraient affaiblir ces droits. Par exemple, en **Inde** et en **Chine**, une ruée fulgurante à l'accaparement de forêts (et de terres arables) par le secteur privé exerce inévitablement une forte pression sur les entités gouvernementales pour qu'elles assouplissent les contrôles du respect des droits fonciers des agriculteurs. Le programme de RRI en Inde achève actuellement un examen approfondi

des dynamiques d'accaparement des terres forestières dans les zones pauvres et tribales. Cette étude fournira de nouveaux éléments pour agir en faveur de la tenue des promesses que la Loi sur les droits forestiers avait faites aux communautés habitant dans les forêts. De la même façon, la tentative de Stora Enso d'acquérir des terres pour des plantations commerciales dans le sud de la Chine a été examinée par Landesa, un collaborateur de RRI, afin de déterminer comment les compagnies réussissent-elles à court-circuiter le système officiel de garde-fous pour la protection des droits forestiers applicables en Chine, et pour informer Stora Enso de la gravité de la situation.

Le succès apporte souvent avec lui de nouvelles menaces. La foresterie communautaire au **Népal** s'implante et s'étend avec succès dans les collines centrales depuis presque deux décennies (ou plus), apportant avec elle une amélioration du couvert forestier et de nouvelles sources de revenus et de ressources pour les villageois. La fédération FECOFUN étend son influence, mais le gouvernement répond au bloc solide de la foresterie communautaire, qui appelle à plus d'autonomie dans la gouvernance forestière, par des propositions de contre-réformes visant à rétablir le contrôle gouvernemental. À mesure que la foresterie communautaire s'étend dans les riches forêts du Terai, elle doit faire face à la forte opposition des compagnies d'exploitation du bois, ainsi qu'à celle des communautés ethniques, qui se montrent réticentes à l'heure de partager le contrôle de la gestion avec les nouveaux immigrants arrivés par vagues en provenance des collines centrales. Cela étant, on trouve au Népal de nombreuses tentatives d'élargir l'accès aux groupes de foresterie communautaire, et une certaine ouverture à l'autonomisation des femmes, des pauvres, des intouchables (Dalits) et des groupes ethniques marginalisés. Les acteurs politiques occupés à rédiger la nouvelle Constitution, prescrite lors de la transition politique historique opérée par le Népal, travaillent conjointement sur une formulation qui permette d'introniser dans le texte les droits de propriété communautaires sur les ressources naturelles.

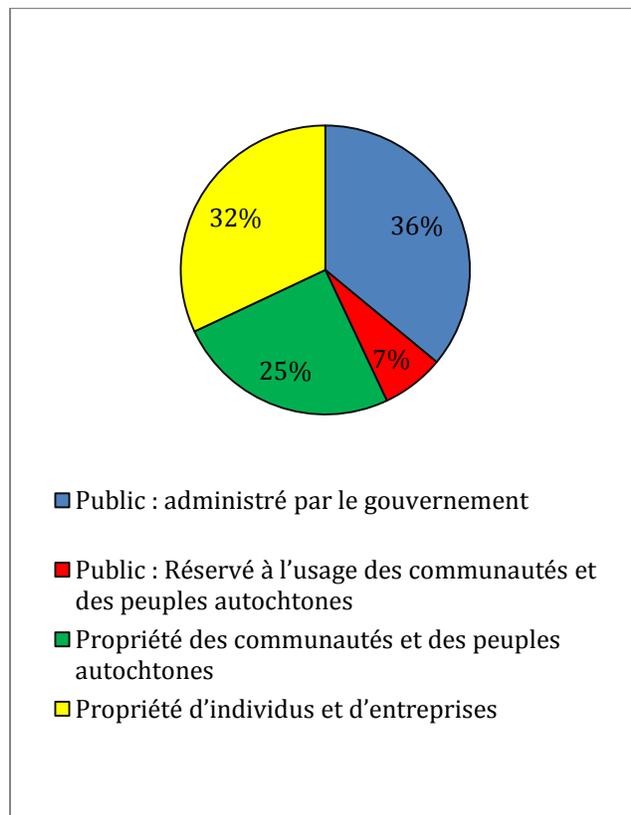
Dans l'ensemble, l'objectif dans les pays comme la **Chine**, **l'Inde** et le **Népal**, est de maintenir le soutien, de façon à assurer, en premier lieu, que les lois et politiques foncières concernant les forêts soient effectivement mises en œuvre, et en second lieu, à garantir que les droits ainsi reconnus permettent effectivement aux utilisateurs des forêts d'obtenir divers avantages et d'améliorer leurs conditions de vie en zone rurale. La **Chine** semble être le pays le plus prometteur, avec un clair mouvement en direction d'une garantie complète des droits fonciers des familles et des collectifs, dans le cadre de sa réforme continue des forêts collectives. La question centrale, en lien avec cette réforme, reste celle de savoir quelles nouvelles politiques (régissant par exemple les expropriations réglementaires de forêts au nom de l'intérêt public, les quotas d'abattage, les transactions foncières, la possibilité d'hypothéquer les terres/les arbres, l'accès aux marchés) devraient être établies pour assurer un développement juste pour les communautés rurales.

La **Thaïlande** a également entrepris une transition active d'un domaine forestier administré par l'État vers un système avec une forte composante de foresterie communautaire. Depuis les années 1970, lorsque le gouvernement a cherché à affronter le problème persistant de la déforestation extensive, la foresterie communautaire a été reconnue et encouragée. Il y a aujourd'hui plus de 10.000 sites de foresterie communautaire dans le pays, qui concernent entre 1 et 2 millions de personnes. Une Loi de foresterie communautaire a bien été rédigée en 1991, mais elle n'a pas encore pu être approuvée à cause des incessantes révisions qu'impose le débat politique mouvementé concernant les droits de foresterie communautaire dans les zones protégées. Nonobstant, de nombreux réseaux de foresterie communautaire ont vu le jour à l'échelon provincial, et il est fort possible qu'un réseau national soit conformé dans un avenir proche.

L'Asie est une région de grande importance pour RRI, parce que les immenses progrès accomplis sur les régimes fonciers et la politique foncière peuvent entraîner un changement significatif et façonner des « meilleures pratiques » au niveau mondial concernant la réforme législative et sa mise en œuvre. Les transitions en cours dans l'administration des forêts offrent des points d'entrée efficaces pour l'engagement de la Coalition en vue de faire avancer les objectifs de RRI en termes de régimes fonciers plus sûrs et de meilleures conditions de vie dans les forêts. C'est pourquoi le **Programme régional pour l'Asie** met l'accent sur le développement et le renforcement des réseaux régionaux (à commencer par les sous-régionaux, lorsque cela s'impose) pour faciliter l'apprentissage et le partage des connaissances, et créer par ailleurs de nouveaux leviers de transformation des structures juridiques et politiques. Le programme régional a, de ce fait, travaillé conjointement avec les réseaux de foresterie communautaire, les réseaux de l'agro-industrie et de la production d'huile de palme, et les réseaux de pluralisme juridique. **Pour les années à venir**, RRI

explore de nouveaux moyens de mettre en réseau les analystes politiques et les fonctionnaires gouvernementaux, et notamment des moyens d'identifier et de mettre en réseau les champions des droits fonciers qui sont susceptibles d'aider à lancer le processus.

Amérique Latine



Note: 8 cas complets : Brésil, Colombie, Bolivie, Venezuela, Guyana, Surinam, Équateur, Honduras. Ces pays abritent 82% des forêts tropicales d'Amérique Latine.

Pauvreté, régimes fonciers et émissions de carbone en Amérique Latine

- 52% de la population rurale vit en situation de pauvreté, avec 28% en situation d'extrême pauvreté, en Amérique Latine et dans les Caraïbes (ALC).
- 80% des 40 à 50 millions d'individus autochtones d'ALC se trouvent en dessous de seuil de pauvreté.
- 36% des forêts de la région sont revendiquées et administrées par les gouvernements (voir graphique ci-contre), et la plupart des droits communautaires de propriété/d'utilisation des forêts ne sont pas garantis.
- L'Amérique Latine produit 46% des émissions mondiales de carbone issues des changements d'utilisation de la terre (principalement, de la déforestation), ce qui constitue environ 7% des émissions mondiales de carbone (2005).
- **ONU-REDD: 11 pays en AL** (pays pilotes : Bolivie, Panamá, Paraguay; pays partenaires : Argentine, Colombie, Costa Rica, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Pérou)
- **FPCF de la BM : 15 pays participants en AL** (Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Guyana, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panamá, Paraguay, Pérou, Surinam)
- **Programme d'investissement forestier (FIP): 3 pays pilotes en AL** (Brésil, Mexique, Pérou)

Sources:

CEPAL. *Anuario estadístico de América Latina y en Caribe*. 2008.

Hall & Patrinos. 2004. *Indigenous Peoples, Poverty and Human Development in Latin America: 1994-2004*.

RRI & ITTO. *Tropical Forest Tenure Assessment: Trends, Challenges and Opportunities*. Mai, 2009.

"GHG Emissions from Land-Use Change & Forestry in 2005." Climate Analysis Indicators Tool: World Resources Institute. 2005 <http://cait.wri.org/>

Justification de l'engagement

Dans les vingt dernières années, l'Amérique Latine a connu une évolution remarquable dans la reconnaissance des droits fonciers communautaires sur les forêts dans, au moins, six pays (Bolivie, Brésil, Colombie, Équateur, Nicaragua et Panamá), et dans le transfert de droits aux individus et aux entreprises. L'État revendique et administre 36,1% des forêts, et la surface totale des forêts destinées à l'usage des communautés et des peuples autochtones dans la région a augmenté de 29 millions d'hectares en 2002 à 46 millions en 2008 (59%). La surface totale des terres privées appartenant aux communautés et aux peuples autochtones est passée de 105 millions d'hectares en 2002 à 155 millions en 2008 (47%). Le Brésil apporte une partie importante de ce changement dans la distribution de la propriété forestière, à cause des terres qui y sont attribuées ou qui appartiennent aux communautés et aux peuples autochtones, par rapport à celles qui appartiennent à des individus et à des entreprises.

Bien que l'Amérique Latine ait démarré très tôt et poussé très loin sa transition de la propriété forestière, la région affronte aujourd'hui de sérieuses menaces de recul des droits des peuples autochtones et des communautés locales. L'Amérique Latine compte les meilleurs exemples de gestion communautaire au monde et elle peut partager de précieuses leçons avec le reste du monde. Ce changement a fait avancer les droits de l'homme, notamment le droit des peuples autochtones sur leurs territoires, la réduction de la pauvreté et la gestion durable des forêts. Cependant, la population politiquement dominante est urbaine et elle exerce de nouvelles pressions en favorisant des projets d'infrastructure à grande échelle pour relier les lointaines contrées forestières aux centres urbains et aux ports, des concessions d'exploitation du sous-sol

pour l'extraction de minerais et d'hydrocarbures, et une activité agricole extensive pour la production de biocarburants.

Les réformes des régimes fonciers sont incomplètes et précaires. Les gouvernements limitent, ou réduisent même, les droits, en particulier à cause d'autorisations données par les États à des concessions d'exploration et d'extraction de pétrole, de minerais et d'énergie sur des zones qui couvrent ou englobent des terres communautaires récemment titularisées ou des terrains revendiqués par les communautés. C'est le cas du Pérou, où les communautés font face, depuis les années 1980, à des tentatives répétées de mettre en œuvre des politiques réduisant les garanties et les protections sur les terres communautaires des peuples autochtones. Dans d'autres pays, comme le Belize, le Chili, le Guatemala, le Honduras, le Paraguay et le Venezuela, des dizaines de millions d'hectares sont en attente de désignation. Les dynamiques économiques de ce qui était, jusqu'à présent, considéré comme l'arrière-pays, modifient le bassin de l'Amazonie et l'Amérique centrale, avec un marché foncier en pleine explosion et une invasion de bûcherons, d'éleveurs et d'implantations agricoles illégales, dont la combinaison génère une très grande précarité des droits fonciers.

Principales menaces et défis

Nouveaux investissements en infrastructures dans les zones forestières : L'ouverture aux investissements étrangers dans les infrastructures a aggravé les conflits et généré des protestations massives en lien avec les droits fonciers des communautés indigènes, paysannes et afro-descendantes sur les forêts collectives et les ressources naturelles. Les pays d'Amérique du Sud ont entamé en 2009 une nouvelle ronde de discussions sur l'avenir de l'Initiative pour l'intégration des infrastructures régionales sud-américaines [*Iniciativa para la Integración de la Infraestructura Regional Suramericana (IIRSA)*], dont l'objectif est de relier l'Atlantique brésilien et les pays du Pacifique et d'y coordonner l'industrie exportatrice (IIRSA 2010)³⁵. Dans cette nouvelle phase, l'IIRSA a été incluse dans l'agenda régional de l'Union des nations sud-américaines [Unión de Naciones Suramericanas (UNASUR)]. Dans le cadre de cette nouvelle mise en œuvre de l'IIRSA, le Conseil sud-américain sur les infrastructures et la planification [Consejo Suramericano de Infraestructura y Planeación (COSIPLAN)] a été créé et chargé d'accélérer la mise en œuvre des 31 projets prioritaires et des 335 projets associés. Parallèlement, le Projet de développement et d'intégration de Mésoamérique³⁶ entend renforcer l'intégration régionale et le développement économique des pays de la région (Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panamá et Colombie).

Ni les entités de financement ni les pays eux-mêmes ne disposent des mécanismes juridiques et politiques clairs, nécessaires à imposer une consultation préalable et des garanties sociales et environnementales aux projets d'infrastructure et de développement. L'Amérique Latine se trouve à un moment charnière où les peuples autochtones et les communautés afro-descendantes et paysannes ont le choix entre participer à la formulation des politiques et aux négociations avec les entités publiques et privées, ou perdre le contrôle de leurs ressources et de leur avenir.

Les changements du marché et les entreprises communautaires d'exploitation forestière : En Amérique Latine, des modèles d'entreprises communautaires ont été mis en place dans plusieurs pays, notamment : le Mexique, le Guatemala, le Honduras, le Panama et la Bolivie. Un véritable apprentissage se fait au sein des communautés, mais il reste encore à réorganiser les politiques sectorielles et les investissements connexes pour élargir et soutenir la production communautaire et son insertion dans le marché. Pendant ce temps, la crise financière a affecté les producteurs et les marchés forestiers : les producteurs-exportateurs à petite échelle ont été les plus touchés par la réduction de la demande et de l'accès aux crédits. Il est évident que la rapide croissance des économies et les changements démographiques dans les pays en voie de développement, y compris l'urbanisation galopante, vont conduire à une croissance des marchés domestiques et intra-régionaux de produits forestiers. Cependant, on ne sait pas encore si le changement de l'exportation au marché intérieur bénéficiera les acteurs locaux et les communautés, en les intégrant dans la chaîne marchande, ou s'ils seront en fait exclus du marché. Le Plan d'action de l'Union européenne sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT), la Loi Lacey et d'autres mesures réglementaires applicables au commerce du bois, sont très importants pour les petites

³⁵ Agenda de implementación consensuada 2005-2010. Informe de Evaluación Julio 2010. IIRSA 2010. http://www.iirsa.org/BancoConocimiento/L/lb10_cartera_de_proyectos_iirsa_2010/lb10_cartera_de_proyectos_iirsa_2010.asp?CodIdio=ma=ESP

³⁶ <http://www.bcie.org/english/relaciones-institucionales/iniciativas/ppt.php>.

entreprises et les entreprises communautaires, si tant est qu'ils s'accompagnent des réglementations nationales correspondantes et de l'élimination des obstacles juridiques pour les communautés.

Le changement climatique et les initiatives de conservation qui excluent : De nouvelles études démontrent que l'Amérique Latine est la région avec le plus haut niveau de déforestation au monde. L'avancée de la frontière agricole et la montée de l'exploitation de minerais et de carburants fossiles, des cultures illégales, de l'extraction illégale de bois, et des infrastructures routières, sont les principales causes de déforestations dans l'Amazonie et en Mésoamérique. Des données diffusées par l'Institut national de recherche spatiale (INPE) indiquent que la déforestation au Brésil s'est multipliée par 6 entre 2010 et 2011 : 103 km² de forêts ont été détruits entre mars et avril 2010, contre 593km² durant la même période en 2011.³⁷ Le chiffre de la déforestation en Colombie s'élève à près de 800 km² par an. La déforestation en Amérique centrale varie, avec des taux de 4,6% au Salvador et de 0,8% au Costa Rica.³⁸ Le Nicaragua et Belize ont des taux similaires au Salvador, et les taux du Mexique et du Honduras sont au-dessus de la moyenne.

De nouvelles menaces ont été identifiées dans la région provenant des initiatives d'atténuation du changement climatique, comme REDD, qui, à défaut de garanties adéquates, pourraient mettre en danger les droits fonciers des peuples autochtones et des communautés forestières. L'émergence d'un nouveau marché mondial du carbone exercera encore plus de pression sur les communautés forestières et leurs terres. Le nombre croissant de nouveaux acteurs, la variété des mécanismes créés et la difficulté de suivre ces transactions –et, à plus forte raison, de les réguler– introduisent une plus grande précarité dans la sphère politique et dans la protection des droits fonciers. Plusieurs pays de la région ont déjà présenté leurs Plan de préparation [Readiness Preparation Plan – R-PP] pour REDD (Mexique, Panama, Pérou, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Guyana, et Surinam), et d'autres sont en passe d'être approuvés par le FPCF. Ces pays vont établir d'importants précédents pour les efforts mondiaux d'atténuation du changement climatique, car la mise en œuvre se fait aux niveaux national et sous-national. Les pays ayant reçu l'approbation de leur R-PP, comme le Mexique, le Pérou et la Colombie, doivent préparer un Plan d'Évaluation stratégique environnementale et sociale (SESA) conformément aux garanties demandées par la Banque mondiale, avant qu'un plan de paiement puisse être établi pour les réductions des émissions à travers le Fonds pour le carbone. Les processus de définition du mécanisme SESA avancent sans une compréhension minimale et sans la gestion technique et politique nécessaire.

Dans plusieurs pays d'Amérique Latine, les zones délimitées en tant que territoires autochtones se chevauchent souvent avec les marquages nationaux d'aires naturelles protégées. Ceci pose des problèmes et des difficultés en termes de gouvernance territoriale et de gestion des ressources naturelles, porte atteinte aux droits territoriaux des peuples autochtones, et limite l'accès aux ressources naturelles. De plus, ces chevauchements entraînent des altérations et des impacts physiques, spatiaux, économiques et culturels pour les communautés et leurs ressources. Par ailleurs, les peuples autochtones et leurs organisations représentatives n'ont pas toujours participé à la définition de ces zones. De ce point de vue, il est indispensable d'examiner les éléments institutionnels et les réglementations qui soutiennent au niveau national la gestion des aires protégées et de déterminer l'utilisation durable des ressources de la part des personnes habitant dans les zones qui se chevauchent.

Opportunités

- Dans les dernières années, les organisations autochtones et paysannes ont noué plus activement des **alliances entre régions politiques et biophysiques**, en se mobilisant autour d'agendas communs pour analyser et contrer les menaces des accaparements incontrôlés de terres et des ressources au nom du climat, de la croissance économique, de la conservation, de l'approvisionnement en énergie ou de la production d'aliments. Par exemple, l'Alliance mésoaméricaine pour les peuples et les forêts est composée de neuf organisations qui représentent des peuples autochtones et forestiers du Mexique au Panama, et qui cherchent la reconnaissance du modèle de gestion communautaire des forêts en tant que mécanisme d'atténuation du changement climatique, ainsi que la consolidation des droits territoriaux acquis sur ces terres.

³⁷ Sudamérica, la peor deforestación a nivel mundial
www.bbc.co.uk/mundo/noticias/2011/11/111130_deforestacion_fao_satelite_am.shtml

³⁸ FAO Data, 2009.

- Les **réformes politiques en Bolivie, au Guatemala, au Pérou et en Colombie constituent de nouvelles opportunités** pour l'autonomie des peuples autochtones sur leurs territoires et pour garantir des stratégies de subsistance en lien avec les forêts. Une reconnaissance croissante des droits d'autres communautés forestières non autochtones (agro-extractives, afro-descendantes et peuples traditionnels) est un objectif central pour la prochaine décennie, qui suppose l'examen des revendications qui se chevauchent, notamment dans le contexte du déploiement des efforts au niveau national et sous-national dans le cadre de REDD et des autres processus liés au changement climatique.
- Les organisations autochtones et paysannes participent de plus en plus aux discussions sur le changement climatique, ce qui trace une nouvelle voie pour la consolidation des droits fonciers collectifs, et ouvre des approches plus participatives. En Avril 2011, l'entité Coordinatrice des organisations indigènes du bassin Amazonien [*Coordinadora de las Organizaciones Indígenas de la Cuenca Amazónica* (COICA)] a lancé une déclaration conjointe avec l'AIDSESEP réaffirmant leur place dans la lutte pour transformer la menace de REDD en une opportunité pour les peuples autochtones, et demandant un « REDD autochtone » adapté aux cultures, aux droits et aux objectifs autochtones conformément au droit international. L'élaboration du mécanisme SESA et des garanties nationales présente également une opportunité pour aider les communautés forestières à établir un processus d'élaboration plus transparent, plus intégral et plus participatif avec les gouvernements et les organisations multilatérales de financement. L'engagement dans le nouveau processus du FLEGT viendra compléter ces mécanismes.
- De grands ensemble d'acteurs, tant au sein comme en dehors de la Coalition RRI, travaillent pour faire avancer l'équité de genre dans la gouvernance territoriale des ressources naturelles, en capitalisant les enseignements tirés, en invitant les réseaux de genre, et en développant les avantages tirés des ressources dans le cadre d'un régime foncier sûr.

Sous-région Amérique du Sud

Les activités de RRI en **Bolivie** ont débuté à travers un projet de recherche conjoint RRI-CIFOR portant sur la mise en œuvre des réformes du régime foncier, et d'accompagnement à la réforme ou à la création des cadres juridiques nécessaires, conformément aux principes de la nouvelle Constitution. La Coalition RRI s'emploie à renforcer l'agenda de promotion pour influencer le nouveau régime forestier mis en place par la Loi sur les forêts. Plus particulièrement, la Coalition renforcera la capacité de promotion et de défense, et les mécanismes de consensus, de la plateforme/réseau qui englobe les organisations nationales autochtones et paysannes, sur les questions d'autorégulation, de gouvernance territoriale et de gestion des ressources naturelles.

Au **Pérou**, le nouveau contexte politique produit par l'élection du Président Ollanta Humala ouvre une opportunité d'engagement pour RRI. Sous l'administration précédente, 100 décrets législatifs ont été adoptés pour ouvrir l'exploration et l'exploitation de pétrole dans les terres autochtones de l'Amazonie, ce qui a soulevé des voix de protestation parmi les organisations des peuples autochtones et s'est soldé par le massacre de Bagua en 2009. La volonté exprimée par le nouveau gouvernement de promouvoir des mesures plus inclusives du point de vue social et politique offre au mouvement des peuples autochtones péruviens l'occasion de rendre prioritaires leurs revendications foncières dans l'agenda du gouvernement national. Certains membres du nouveau gouvernement ont été des alliés du mouvement des peuples autochtones par le passé, et les collaborateurs de RRI au Pérou se trouvent face à une opportunité unique pour la promotion et la défense des droits. Ce travail de promotion et de défense est urgent car la politique péruvienne de développement économique favorise toujours l'investissement privé et l'extraction industrielle à grande échelle au détriment des droits collectifs revendiqués par les peuples autochtones de l'Amazonie péruvienne. La Coalition RRI au Pérou proposera une synthèse sans précédents d'information technique, juridique et politique montrant clairement le besoin évident et immédiat de mettre en marche un processus de titularisation foncière collective dans l'Amazonie péruvienne.³⁹

³⁹ AIDSESEP estime qu'il y a dans l'Amazonie péruvienne environ 20 millions d'hectares de forêts, abritant plus de 800 communautés, totalement dépourvues de reconnaissance juridique des droits fonciers.

En **Colombie**, suite à l'approbation du R-PP colombien en octobre 2011, une nouvelle opportunité a surgi pour les communautés forestières de faire entendre leurs voix dans la décision concernant le système de garantie et le mécanisme de la SESA dans le cadre de REDD. Afin de fournir des informations transparentes et cohérentes, qui soient accessibles aux parties prenantes concernées, lors du processus de la SESA, RRI aidera les leaders des communautés forestières à se préparer pour participer le plus tôt possible à la définition des lignes directrices en vue de la SESA. Il s'agit d'un projet hautement stratégique, car la Colombie est le premier pays de la sous-région à préparer une SESA, et les décisions qui seront prises établiront un précédent utile aux autres pays de la région qui envisagent de démarrer un processus de SESA en 2012 et dans les années suivantes.

Sous-région Mésoamérique

Au **Guatemala**, RRI s'engagera dans le soutien et le renforcement des actions permettant de faire avancer la réalisation, la reconnaissance et la défense des droits collectifs contre les pressions externes, notamment l'expansion de l'agro-industrie et des concessions extractives dans les forêts et les terres communales. En général, l'équipe de RRI au Guatemala capitalisera les dynamiques politiques impulsées par la prise de fonctions du nouveau gouvernement, pour renforcer la capacité des organisations communautaires forestières à infléchir stratégiquement les agendas de l'atténuation du changement climatique, des concessions communautaires dans les forêts au sein d'aires protégées, des incitations en faveur des petits exploitants forestiers et du processus de cadastre dans les terres communales.

Pour les années à venir, le travail de RRI dans la région sera consacré à soutenir la conclusion d'alliances stratégiques entre les mouvements des peuples autochtones et ceux des habitants des forêts, pour faciliter l'apprentissage au niveau régional et le partage des stratégies de promotion et de défense, ainsi que pour :

- infléchir la réforme des régimes fonciers et les processus connexes aux niveaux régional, national et sous-national ;
- acquérir plus d'influence concernant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ;
- et renforcer la capacité de gouvernance des peuples autochtones, des communautés paysannes et des communautés afro-descendantes.

MÉCANISME DE RÉPONSE STRATÉGIQUE

Le Mécanisme de réponse stratégique (MRS) est conçu pour apporter des réponses rapides et souples lorsque des opportunités imprévues, mais stratégiques, se présentent. Il complète le processus de planification annuelle en fournissant aux partenaires et aux collaborateurs des financements qui leur permettent de répondre rapidement à des situations spécifiques. Dix pour cent du budget annuel de RRI est ainsi mis de côté pour le MRS. En 2011, le MRS a financé 9 projets dans 8 pays pour un montant total de 423.000 dollars US.

Le MRS permet à RRI d'amplifier l'impact de ses activités habituelles grâce à des actions ciblées pour faire avancer l'agenda des droits fonciers. Les projets du MRS ont eu des impacts variés, suivant la nature de l'intervention. En saisissant les nouvelles opportunités, les projets du MRS peuvent servir à obtenir des résultats spécifiques et à façonner en même temps les dynamiques politiques plus larges qui s'y rapportent. Par exemple, en 2011, les projets du MRS en Colombie et au Libéria ont eu d'importants impacts au niveau national et régional, qui ont influencé les processus de la SESA en Amérique Latine et la propagation du palmier à huile en Afrique, respectivement. D'autres projets, comme ceux conduits en Indonésie, en Chine et en RDC, ont permis à la société civile de façonner des réformes législatives spécifiques et d'entamer une collaboration à long terme avec les gouvernements et les acteurs internationaux agissant sur les forêts et les régimes fonciers. Le MRS demeure l'un des mécanismes les plus flexibles et les plus utiles de RRI, car il permet à RRI d'être plus efficace dans son action pour modifier les panoramas politiques.

Le Mécanisme de réponse stratégique continuera à saisir les opportunités stratégiques de réforme des régimes et des droits fonciers qu'offre, parfois très brièvement, l'environnement politique.

GOVERNANCE ET COORDINATION DE RRI

La gouvernance et la coordination de RRI sont conçues au service de l'impact et de la responsabilité. La structure et la gouvernance de la Coalition garantissent aux représentants des organisations communautaires et des peuples autochtones un rôle majeur dans les orientations et l'administration de la Coalition. La structure informelle de la Coalition est complétée par un mécanisme officiel de coordination qui garantit la responsabilité fiduciaire des différentes composantes de la Coalition.

ORGANISATION INSTITUTIONNELLE ET ADMINISTRATION DE RRI

Les éléments suivants composent l'architecture institutionnelle de RRI : (a) les partenaires ; (b) les collaborateurs ; (c) le Groupe des droits et des ressources (RRG); (d) les affiliés; (e) le Conseil d'administration du RRG ; et (f) les donateurs.

Les partenaires (énumérés en détail dans l'Annexe 3) sont des organisations qui travaillent sur les questions relatives aux zones forestières aux niveaux local et mondial ainsi qu'avec les communautés. Pour être éligible au partenariat, une organisation doit démontrer son adhésion aux objectifs et à la mission de RRI, collaborer avec RRI pendant au moins un an avant de devenir partenaire, recevoir une recommandation de la part d'un partenaire existant ou du RRG, et être approuvée par le Conseil d'administration du RRG. Les collaborateurs sont des individus ou des organisations qui adhèrent aux objectifs de RRI et qui participent à la planification et à la mise en œuvre des activités approuvées par RRI. Les collaborateurs peuvent être du niveau national et régional, ainsi que du niveau international. Le RRG est le mécanisme officiel de coordination de l'Initiative, une organisation à but non lucratif basée à Washington, D.C. Le RRG coordonne l'ensemble des programmes de RRI : il est le lien opérationnel entre les partenaires qui conduisent l'Initiative et réalisent une vaste gamme d'activités ; il assure la cohérence entre les programmes et se charge de rendre des comptes aux donateurs. Les affiliés sont des individus reconnus au niveau mondial dans les domaines forestiers, des questions foncières et des droits aux ressources, qui fournissent à RRI des orientations stratégiques et des collaborations sur une base contractuelle. Leur nomination est suggérée par les partenaires ou par le RRG, puis approuvée par le Conseil. RRI entretient une relation particulière avec ses donateurs. Tous ceux qui offrent un soutien financier sont membres du Groupe des donateurs de soutien. Ce groupe se réunit avec l'administration du RRG au moins une fois par an au cours des réunions annuelles de gouvernance de RRI, participe à la révision des programmes planifiés, et sont invités en tant qu'observateur à la réunion du Conseil d'administration du RRG. Les représentants des donateurs, en tant qu'acteurs centraux de la scène des réformes forestières et des régimes fonciers, participent également aux événements et rassemblements organisés par RRI tout au long de l'année.

Le Conseil d'administration du RRG donne des orientations à RRI. Il est composé de représentants des organisations partenaires, de leaders des organisations communautaires et de professionnels des disciplines pertinentes et des organisations concernées. La plupart des membres du Conseil sont indépendants des organisations partenaires. En janvier 2012, le Conseil comprenait des représentants des organisations partenaires Civic Response, ICRAF, et Tebtebba. En plus d'examiner et d'approuver toutes les principales politiques, les plans de travail et les budgets, le Conseil assure la discipline et la responsabilité fiduciaire à travers son Comité d'audit. Tous les membres du Conseil et les directeurs du RRG signent chaque année la Politique sur les conflits d'intérêt du RRG.

SUIVI ET ÉVALUATION

Faisant partie de la gouvernance et de la coordination de RRI, le RRG a élaboré son système interne de suivi et d'évaluation comme partie intégrante de son processus d'analyse et de planification stratégique. Cinq composantes majeures de ce travail sont aujourd'hui en place :

- a) L'élaboration du cadre logique de la Proposition-cadre, qui énumère les objectifs stratégiques généraux de la Coalition et les résultats escomptés dans les régions et dans les travaux réalisés au niveau national et mondial, et qui fait également l'objet d'un rapport annuel.
- b) Une auto-évaluation plus systématique faite par les équipes de planification du travail réalisé aux différents niveaux du programme (national, régional et mondial), avec des rapports écrits.

- c) Le suivi annuel indépendant et l'évaluation de la mise en œuvre des activités de la Coalition par un consultant externe, qui valide les rapports d'auto-évaluation sur certains programmes et pays.
- d) La compilation des impacts, à partir de l'information générée par le système de suivi et d'évaluation et des récits de terrain apportés par les partenaires, les collaborateurs et d'autres acteurs.
- e) L'Évaluation à mi-parcours (Mid-term evaluation - MTE). La première MTE a été réalisée en 2011 au cours du premier accord-cadre (2008-2012), et une deuxième évaluation sera réalisée à mi-parcours au cours de la deuxième période d'accord (2013-2017).

Les paragraphes suivants décrivent plus en détail deux de ses composantes.

Le Système interne de suivi et d'évaluation de RRI

Le Système interne de suivi et d'évaluation de RRI est une partie intégrante de notre processus d'analyse et de planification stratégique, et comprend une série de processus internes de surveillance de la mise en œuvre et de l'apprentissage parmi les partenaires et collaborateurs, et d'évaluation de l'efficacité des activités, des processus et des mécanismes institutionnels de RRI. L'auto-évaluation menée par RRI s'attache également à déterminer si ces interventions sont stratégiques pour aider le programme à produire des résultats aux niveaux régional et national, et si ces résultats contribuent à la réalisation de notre déclaration de mission (ou de notre raison d'être). RRI surveille également le respect des dispositions et les produits escomptés en tant qu'indicateurs des progrès effectués au niveau des activités contractuelles.

Le succès de RRI dépend de l'agilité et de la précision avec lesquelles la Coalition identifie un ensemble approprié de partenaires, de collaborateurs et d'acteurs stratégiques dont l'engagement, avec l'apprentissage qui découle de ce système, peut entraîner des changements positifs. En restant attentive à tout nouveau développement, à toute nouvelle opportunité, et en auto-évaluant son propre impact, la Coalition peut se positionner stratégiquement et fournir le soutien nécessaire à toute une série d'acteurs du changement, pour maximiser leur capacité à faire avancer l'agenda. RRI comprend et mesure la difficulté à gérer un équilibre entre ses efforts pour répondre à la demande et des positionnements stratégiquement définis dans les espaces pertinents au niveau global et national, avec la bonne combinaison d'acteurs et d'actions.

Le suivi indépendant

Le Suivi indépendant annuel valide les résultats du suivi interne de RRI (par des visites dans les pays, la participation aux événements, et des interviews) ; conduit le suivi indépendant et l'évaluation de l'efficacité de la mise en œuvre du plan de travail annuel et de ses résultats ; et examine les réponses de RRI aux recommandations du rapport de Suivi indépendant de l'année précédente. Par ailleurs, le consultant du Suivi indépendant rédige, consulte et présente un Rapport annuel de Suivi indépendant qui :

- Informe la Coalition de la façon dont les activités stratégiques sont mises en œuvre et recommande des ajustements et des modifications dans les processus, les contenus et les programmes de travail.
- Valide l'information générée par RRI dans son évaluation interne d'impact et dans les rapports périodiques sur les résultats définis dans le cadre logique de la proposition-cadre de RRI.
- Recueille la rétro-alimentation de plusieurs ensembles d'acteurs et de composantes.
- Évalue les apports de RRI, et leur valeur, aux initiatives des partenaires et aux actions d'autres groupes d'acteurs du développement, que ce soit dans ce domaine ou dans les secteurs et espaces politiques connexes.
- Évalue que l'Initiative est, de ce point de vue, rentable et synergétique, et qu'elle évite les chevauchements et la duplication d'efforts dans la Coalition.

ANNEXE 1 : CADRE LOGIQUE

IMPACT	Indicateurs	année de référence - 2012	2013	2014	2015	cible - 2016	Hypothèses
Meilleure gouvernance dans les aires forestières des pays en voie de développement en faveur de la réduction de la pauvreté, de la conservation de la biodiversité et de la résilience climatique.	Meilleure gouvernance dans les aires forestières des pays en voie de développement						
		Source: Indices de gouvernance forestière établis par le WRI et le FAOI.					
RÉSULTAT	Indicateurs	année de référence - 2012	2013	2014	2015	cible - 2016	
Réformes foncières, de la gouvernance et des marchés qui garantissent les droits locaux à la propriété, au contrôle et aux bénéfices des ressources naturelles.	1. Hectares de terre forestière appartenant ou placés officiellement sous le contrôle de peuples autochtones, de communautés et/ou de familles forestières.	Mise à jour du niveau de référence 2008 de RRI	+15 millions	+25 millions	+35 millions	+25 millions (pour un total de 100 millions d'hectares supplémentaires dans les pays en voie de développement)	La réforme des régimes fonciers augmente le contrôle local et l'accès aux ressources naturelles et à leurs avantages, et améliore les chances d'une gouvernance forestière démocratique et inclusive.
		Source: Mise à jour du suivi des droits fonciers par RRG					
	2. Nombre de personnes dans les territoires autochtones et les communautés forestières des pays en voie de développement bénéficiant de droits renforcés sur les terres et les ressources forestières.	Mise à jour du niveau de référence 2008 de RRI	+75 millions	+125 millions	+175 millions	+ 125 millions (pour un total de 500 millions de bénéficiaires supplémentaires)	Des droits fonciers officiellement reconnus et respectés permettent aux populations locales de réaliser leurs objectifs de développement, stimule l'entreprenariat local, et améliore les conditions de vie locales.
		Source: Études indépendantes ; Système de veille mondiale de RRG pour le suivi de la pauvreté et des conditions de vie dans les zones forestières.					

RÉSULTAT 1	Indicateurs	année de référence - 2012	2013	2014	2015	cible - 2016	Hypothèses
Les cadres législatifs, politiques et réglementaires des régimes fonciers reconnaissent et/ou renforcent les droits des communautés locales et des peuples autochtones dans un sous-ensemble de pays en Afrique, en Asie et en Amérique Latine. Impact pondéré : 35%	1.1. Nombre de dispositions de législation foncière, ou de cadres réglementaires ou politiques, adoptés ou mis en œuvre en faveur des peuples autochtones et des communautés locales résultant, au moins partiellement, du travail avec RRI.	2	3	3	2	2 (12 au total)	
		Source: Systématisation du suivi en cours à l'échelle nationale des réformes législatives et réglementaires affectant le régime foncier, et de leur mise en œuvre, dans les pays cible.					
	1.2. Nombre de dispositions de législation foncière régressive et de spoliations foncières en faveur de l'exploitation industrielle stoppées ou modifiées au bénéfice des peuples autochtones et des communautés locales, résultant, au moins partiellement, du travail avec RRI.	1	2	2	2	1 (8 au total)	Classement du risque
		Source: Systématisation du suivi en cours à l'échelle nationale des réformes législatives et réglementaires affectant le régime foncier dans les pays cible.					M

RÉSULTAT 2	Indicateurs	année de référence - 2012	2013	2014	2015	cible - 2016	Hypothèses
<p>Les législations et politiques commerciales, de marché, d'investissement et de conservation adoptées ou mises en oeuvre par les gouvernements renforcent les droits, les entreprises, les bénéfices et les revenus des peuples autochtones et des communautés locales dans un sous-ensemble de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine</p> <p>Impact pondéré : 20%</p>	<p>2.1. Nombre de dispositions des politiques ou réglementations concernant les terres, l'agriculture, les forêts, le commerce, la conservation ou les marchés de carbone, ou de standards d'investissement qui renforcent les droits fonciers des peuples autochtones et des communautés locales dans un sous-ensemble de pays en Afrique, en Asie et en Amérique Latine.</p>					12	
		<p>Source: Systématisation du suivi en cours à l'échelle nationale des politiques, réglementations et standards applicables à l'investissement et à l'exploitation de terres forestières et de ressources naturelles.</p>					
	<p>2.2. Nombre de dispositions des politiques économiques, fiscales ou de développement industriel qui renforcent la gestion des forêts par les peuples autochtones, les communautés ou les familles locales, ou leurs entreprises forestières, dans un sous-ensemble de pays en Afrique, en Asie et en Amérique Latine.</p>					4	Classement du risque
		<p>Source: Systématisation du suivi en cours à l'échelle nationale des politiques et pratiques économiques, fiscales et de développement industriel.</p>					H

RÉSULTAT 3	Indicateurs	année de référence - 2012	2013	2014	2015	cible - 2016	Hypothèses
Des coalitions stratégiques d'OSC et d'initiatives pour le commerce forestier et la lutte contre le changement climatique, sont activement engagées dans l'avancement de réformes des régimes fonciers et de la gouvernance foncière au niveau national. Impact pondéré : 25%	3.1. Nombre de plateformes nationales d'OSC qui sont activement engagées dans le conseil ou la mise en œuvre au plan national de réformes des régimes, de la gouvernance et des marchés fonciers, résultant du travail avec RRI.	4				12	
	Source: Systématisation du suivi en cours à l'échelle nationale des efforts déployés par les plateformes nationales d'OSC pour faire avancer les réformes des régimes, de la gouvernance et des marchés fonciers.						
	3.2. Nombre d'initiatives mondiales clés (par exemple : FLEGT, ONU-REDD, FCPF, FIP, et les initiatives d'adaptation climatique et de sécurité alimentaire) engagées activement dans la promotion au niveau national de réformes des dispositions foncières, réglementaires et de gouvernance, résultant au moins partiellement du travail avec RRI.	0	1	1	1	1 (4 au total)	Classement du risque
Source: Systématisation du suivi en cours à l'échelle nationale des efforts déployés par les principales initiatives stratégiques mondiales pour la réforme des dispositions foncières, réglementaires et de gouvernance en faveur des communautés dépendantes des forêts.							M

RÉSULTAT 4	Indicateurs	année de référence - 2012	2013	2014	2015	cible - 2016	Hypothèses
Les entités du secteur privé soutiennent activement les réformes du régime foncier et de la gouvernance foncière, ainsi que la production et la gestion communautaires, dans les pays où elles conduisent leurs activités. Impact pondéré : 20%	4.1 Nombre d'engagements en rapport avec les droits fonciers ou la gouvernance, ou de systèmes de standards, adoptés ou mis en œuvre par les investisseurs ou les entreprises (ou leurs associations affiliées) opérant dans les secteurs de l'agro-industrie, des infrastructures ou de l'industrie extractive, résultant au moins partiellement du travail avec RRI.	1	1	2	1	1 (total 6)	
	Source: Systématisation du suivi en cours à l'échelle nationale des réformes de la gouvernance forestière dans les pays cible.						
	4.2 Nombre de nouveaux mécanismes ou initiatives permettant d'attirer des capitaux publics et privés pour mener des réformes foncières et/ou promouvoir activement la production, le rôle de conservation et les entreprises des communautés ou des familles dans les zones forestières du monde en développement, résultant au moins partiellement du travail avec RRI.	0	1	1	2	4	Classement du risque
Source: Systématisation du suivi en cours à l'échelle nationale des réformes de la gouvernance forestière dans les pays cible.							H

ACTIVITÉS	Indicateurs	année de référence - 2012	2013	2014	2015	cible - 2016	Hypothèses
1. Des plateformes de niveau national accueillant les multiples parties prenantes pour établir des collaborations stratégiques permettant de faire avancer la réforme des régimes, de la gouvernance et des marchés fonciers au profit des communautés dépendantes des forêts, que sont le résultat du renforcement des capacités mené avec RRI.	1. Nombre de plateformes de niveau national accueillant les multiples parties prenantes pour collaborer dans l'amélioration de la performance des programmes, et dans l'avancement des réformes des régimes, de la gouvernance et des marchés fonciers, qui sont le résultat du renforcement des capacités mené avec RRI.	2	4	4	4	2, (cible 16)	
		Source : Rapports du RRG.					
2. Des analyses stratégiques et des produits de communication visant à promouvoir la réforme des régimes, de la gouvernance et des marchés fonciers, qui ciblent les collectivités pertinentes et sensibilisent à l'importance de réformer les régimes fonciers et la gouvernance des forêts.	2a. Nombre d'éléments stratégiques, analytiques et de communication produits par RRI visant à promouvoir la réforme des régimes, de la gouvernance et des marchés fonciers.	4	4	4	4	4 (20 au total)	
		Source : Rapports du RRG et de RRI.					
	2b. Nombre de cas de couverture médiatique non payée.	75	100	125	150	175 (625 au total)	
Source : Systématisation du suivi conduit par le RRG aux niveaux régional et national.							

<p>3. Des rassemblements d'entités gouvernementales, de la société civile et du secteur privé, promus par RRI aux niveaux régional et mondial, ont lieu pour élaborer les discours et les stratégies de soutien aux réformes des régimes fonciers, de la gouvernance et des marchés forestiers.</p>	<p>3. Nombre de rassemblements tenus aux niveaux régional et mondial pour élaborer les discours et les stratégies de soutien aux actions de réforme des régimes fonciers, de la gouvernance et des marchés forestiers.</p>	4	4	6	6	4 (24 au total)	
		<p>Source : Systématisation du suivi conduit par le RRG aux niveaux régional et national.</p>					
<p>4. RRI organise des événements de renforcement des capacités à l'intention des réseaux nationaux, régionaux et mondiaux sur les tendances et réformes des régimes fonciers, de la gouvernance et des marchés forestiers.</p>	<p>4. Nombre d'événements de formation/renforcement des capacités organisés par RRI à l'intention des réseaux nationaux, régionaux et mondiaux et des leaders des agences gouvernementales, des organisations communautaires, des OSC et des PA.</p>					12	
		<p>Source : Systématisation du suivi conduit par le RRG aux niveaux régional et national.</p>					
<p>5. Le Mécanisme de réponse stratégique (MRS) de RRI soutient les efforts opportuns de promotion et de défense.</p>	<p>5. Nombre de cas dans lesquels les partenaires et les collaborateurs de RRI entreprennent des efforts opportuns de promotion et de défense, comme résultat de leur accès au Mécanisme de réponse stratégique de RRI.</p>	8	8	8	8	8 (40 au total)	
		<p>Source : Rapports du RRG.</p>					

<p>6. RRI développe et entretient un système de suivi mondial des réformes des régimes fonciers légaux, de la pauvreté et des conditions de vie dans les zones forestières des pays en voie de développement.</p>	<p>6. Le système mis en place par RRI de suivi mondial des réformes de régimes fonciers légaux, de la pauvreté et des conditions de vie dans les zones forestières des pays en voie de développement est à disposition des entités s'occupant de la réforme des régimes fonciers, de la gouvernance et des marchés forestiers.</p>	<p>Développement du système</p>					
<p>Source : Rapports du RRG.</p>							
<p>7. Les analyses de genre, les réseaux de femmes et les activités d'apprentissage par le partage d'expériences qui engagent les décideurs politiques, les processus FLEGT et REDD, les réseaux d'OSC et les leaders communautaires, bénéficient du soutien des programmes de RRI.</p>	<p>7. Nombre de cas d'activités liées à des questions de genre, comprenant des analyses de genre, des soutiens aux réseaux de femmes et/ou un engagement direct avec les processus REDD, FLEGT ou autre processus de niveau national, résultant du soutien apporté par les programmes de RRI.</p>	<p>5</p>	<p>5</p>	<p>5</p>	<p>5</p>	<p>5 (25 au total)</p>	
<p>Source : Systématisation du suivi conduit par le RRG aux niveaux régional et national.</p>							

<p>8. RRI est une source de conseil et d'analyse, et sert de catalyseur à de nouvelles initiatives et investissements qui attirent des capitaux publics et privés au service des réformes foncières, et qui soutiennent la production et la gestion forestière des communautés.</p>	<p>8. Nombre de nouvelles initiatives et de nouveaux investissements qui attirent des capitaux publics et privés en faveur des réformes foncières et qui soutiennent la production et la gestion forestière des communautés, dont la création résulte, au moins partiellement, du travail de conseil et d'analyse mené par RRI.</p>	0	1	1	1	1 (4 au total)	
<p>Source : Systématisation du suivi conduit par le RRG aux niveaux régional et national.</p>							

ANNEXE 2 : BUDGET DU PROJET

<i>Budget du projet – Toutes sources de financement</i>	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Total (en dollars US)	10.500.000	11.500.000	12.000.000	12.500.000	13.500.000	60.000.000
<i>Résultat 1 : Des cadres législatifs, politiques et réglementaires pour les régimes fonciers reconnaissent et/ou renforcent les droits des communautés locales et des peuples autochtones dans un sous-ensemble de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine.</i>	3.500.000	3.833.333	4.000.000	4.166.667	4.500.000	20.000.000
<i>Résultat 2 : Les législations et politiques commerciales, de marché, d'investissement et de conservation adoptées ou mises en oeuvre par les gouvernements renforcent les droits, les entreprises, les bénéfices et les revenus des peuples autochtones et des communautés locales dans un sous-ensemble de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine.</i>	2.333.333	2.555.556	2.666.667	2.777.778	3.000.000	13.333.333
<i>Résultat 3 : Des coalitions stratégiques d'OSC, ou des initiatives de commerce forestier ou de lutte contre le changement climatique, sont activement engagées dans la promotion de réformes des régimes fonciers et de la gouvernance foncière au niveau national</i>	2.800.000	3.066.667	3.200.000	3.333.333	3.600.000	16.000.000

<i>Résultat 4 : Les entités du secteur privé soutiennent activement les réformes du régime foncier et de la gouvernance foncière, ainsi que la production et la gestion communautaires, dans les pays où elles conduisent leurs activités.</i>		1.866.667	2.044.444	2.133.333	2.222.222	2.400.000	10.666.667
--	--	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	------------

Budget par objet de dépenses – en dollars US		2013	2014	2015	2016	2017	Total
Total		10.500.000	11.500.000	12.000.000	12.500.000	13.500.000	60.000.000
Personnel du programme, salaires et bénéfiques		2.202.373	2.312.492	2.428.492	2.549.522	2.676.998	11.734.770
Voyages		266.952	330.300	381.815	381.815	366.815	1.727.695
Ateliers, conférences et réseaux d'OSC		954.000	1.060.200	1.063.210	1.090.221	1.154.732	5.322.362
Communications et prospection		423.150	519.308	553.298	605.963	720.102	2.821.820
Accords de collaboration avec les partenaires et collaborateurs		4.105.808	4.575.274	4.804.038	5.071.625	5.674.212	24.230.958
Accords du Mécanisme de réponse stratégique		693.500	760.500	794.000	827.500	906.875	3.982.375
Consultants collaborateurs du programme		621.499	652.574	615.203	695.963	780.761	3.366.001
Imprévus		100.000	100.000	100.000	100.000	100.000	500.000
Administration (10%)		1.050.000	1.150.000	1.200.000	1.250.000	1.350.000	6.000.000

Niveaux escompté de soutien des donateurs

Budget, en dollars US	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL	%
Total	10.500.000	11.500.000	12.000.000	12.500.000	13.500.000	60.000.000	100,0
Financement garanti							
Département pour le développement international – Royaume-Uni [Department for International Development] (DFID)	2.483.600	2.483.600	2.483.600	2.483.600	1.241.800	11.176.200	18,6
Agence suisse pour la coopération et le développement	200.000	200.000	83.333			483.333	0,8
Fondation Ford*	1.137.500	223.959				1.361.459	2,3
Ministère finlandais des affaires étrangères*	781.500					781.500	1,3
Agence norvégienne de coopération au développement (Norad)*	720.500					720.500	1,2
Agence suédoise pour la coopération internationale au développement (Asdi)*	-					0	0
Besoin en financement							
Besoin en financement	5.176.900	8.592.441	9.433.067	10.016.400	12.258.200	45.477.008	75,8

* Soutien existant.

Une proposition en vue de maintenir le soutien au Deuxième Programme-cadre de RRI est actuellement présentée aux bailleurs de fonds habituels et aux éventuels nouveaux donateurs.

ANNEXE 3 : PARTENAIRES DE RRI

Partenaire de RRI	Contribution d'importance stratégique à RRI
Association coordinatrice indigène et paysanne d'agroforesterie communautaire d'Amérique Centrale (ACICAFOC)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ACICAFOC est la plus grande association d'organisations communautaires forestières et de peuples autochtones en Amérique Centrale, très engagée politiquement et très influente au niveau de la région et sur le plan international. Elle coordonne des organisations de terrain menées par de petits et moyens producteurs agro-forestiers, des peuples autochtones et des fermiers, pour renforcer le contrôle communautaire sur les terres et les ressources, ainsi que l'entrepreneuriat communautaire. ▪ ACICAFOC contribue activement à l'Alliance mondiale pour la foresterie communautaire et au Groupe consultatif de la société civile du l'ITTC, et relaie la voix des communautés dans les espaces politiques internationaux. ACICAFOC soutient les travaux de l'Alliance mésoaméricaine pour les peuples et les forêts.
Centre pour l'environnement et le développement (CED)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le CED est l'ONG leader de la promotion de la justice environnementale dans le bassin du Congo, et un défenseur reconnu des droits des communautés et des peuples autochtones sur les terres et les ressources. ▪ Le CED s'engage auprès de la société civile, du gouvernement, es communautés rurales et des peuples autochtones du Cameroun et de la région, en fournissant un travail d'analyse, de diffusion et de renforcement des capacités, sur les questions relatives à l'abattage illégal, aux services écosystémiques, aux droits communautaires et des indigènes, et aux industries extractives et d'infrastructure. ▪ Le CED intervient dans les processus régionaux et internationaux relatifs au changement climatique pour assurer la reconnaissance des droits et la prise en compte des intérêts communautaires. Le CED joue un rôle actif dans le Réseau africain des droits communautaires.
Civic Response	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Civic Response est une ONG active dans le secteur des ressources, notamment dans celui des forêts. La solide analyse de Civic Response renforce la cause de la société civile et des citoyens en faveur des droits communautaires concernant la gouvernance forestière, les stratégies relatives au changement climatique et les processus des APV du FLEGT. ▪ Civic Response a joué un rôle central dans le Forum national du Ghana pour les forêts et dans les réformes législatives, en contribuant à forger une campagne unifiée de la société civile pour faire avancer la reconnaissance des droits fonciers communautaires dans la gouvernance des forêts. ▪ Civic Response est active dans le Réseau africain des droits communautaires.
Fédération des usagers de forêts communautaires, Népal (FECOFUN)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ FECOFUN est la plus grande fédération nationale de communautés forestières au monde : elle représente environ 8,5 millions d'usager des forêts. ▪ FECOFUN complète son action pour le renforcement des capacités et l'autonomisation des usagers des forêts, par des efforts de promotion sur la scène politique des droits communautaires dans la gestion durable des forêts. FECOFUN est co-fondatrice de l'Alliance mondiale pour la foresterie communautaire, et agit sur la scène mondiale en travaillant avec des institutions clés, comme le FNUF. ▪ En tant que mouvement social important et novateur, les impacts de FECOFUN au Népal offrent de leçons précieuses à d'autres pays prioritaires de RRI.

Fondation pour le développement des personnes et des communautés (FPCD)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En tant qu'ONG nationale, la FPCD promeut et défend au niveau national, et soutien au niveau local les communautés et les institutions de terrain en Papouasie-Nouvelle Guinée, notamment en co-gérant et en conseillant les réseaux communautaires et leurs campagnes. ▪ La FPCD mène un programme d'entreprenariat forestier novateur, qui soutient la certification à l'exportation du bois provenant des petits exploitants pour son introduction sur les marchés du bois certifié. ▪ La FPCD participe activement à l'administration du Groupe consultatif de la société civile auprès du Conseil international sur le commerce des bois tropicaux (ITTC).
Programme pour les Populations Forestières (FPP)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le FPP est reconnu au niveau mondial pour son travail en faveur des droits des peuples autochtones sur les terrains forestiers. Le FPP met à profit son expertise dans les droits de l'homme, les cadres juridiques, la gouvernance environnementale et la finance responsable pour créer des espaces politiques dans lesquels les peuples autochtones peuvent obtenir la garantie de leurs droits aux terres et aux ressources. ▪ Le FPP s'occupe de relier les mouvements autochtones aux niveaux régional et international, ainsi que de tisser des liens entre les communautés autochtones et les décideurs politiques, de façon à augmenter le respect des standards de droits humains et le contrôle communautaire des terres forestières. ▪ En intervenant tant aux niveaux national/régional qu'au plan international, le FPP assiste et enrichit tout un ensemble de membres et d'initiatives de la Coalition RRI, comme les Dialogues de RRI sur les forêts, la gouvernance et le changement climatique, et offrent un renforcement des capacités ciblé pour les peuples autochtones et les OSC locales.
Forest Trends	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En tant que groupe d'experts leader sur les questions d'économie forestière, Forest Trends analyse les questions stratégiques de marché et de politique, et enclenche des connexions entre producteurs, communautés et investisseurs, dans le but de renforcer les moyens de subsistance en zone rurale et de soutenir la participation des communautés dans les marchés environnementaux. L'analyse de Forest Trends met en évidence les avantages économiques d'une sécurisation des droits fonciers communautaires pour l'économie communautaire et nationale. ▪ Forest Trends travaille avec des communautés sur des mécanismes environnementaux de nature marchande, comme le PES ou REDD, en renforçant les capacités et la compréhension des risques et des opportunités.
HELVETAS Swiss-Intercooperation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avec des projets concernant les ressources naturelles dans plus de 30 pays, HELVETAS-Swiss Intercooperation est la plus grande organisation suisse pour le développement. Sa vaste expérience apporte de précieuses contributions intellectuelles à la promotion du contrôle local des ressources naturelles. HELVETAS-Swiss Intercooperation travaille de façon stratégique avec les acteurs du gouvernement et de la société civile pour façonner les processus de réforme. ▪ HELVETAS-Swiss Intercooperation est largement engagée dans les forums internationaux, tels l'ITTC et le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC)
Réseau international sur les ressources et les institutions forestières (IFRI)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C'est un large réseau de collaboration composé de 13 centres de recherche dans le monde entier. L'IFRI est une source primordiale de connaissances sur les institutions et les ressources forestières. La recherche et l'analyse de pointe menées par l'IFRI se fondent sur une approche interdisciplinaire, qui examine la façon dont les dispositions de gouvernance façonnent les réalités sociales et environnementales des forêts. La rigoureuse recherche de l'IFRI est conçue pour éclairer les politiques forestières et pour les asseoir sur des données avérées. Elle est publiée dans les principaux journaux de vérification et de validation par des pairs. ▪ L'analyse de l'IFRI permet à RRI de mieux comprendre les liens entre la précarité des régimes fonciers, la pauvreté et la sécurité alimentaire, et d'apprendre à partir des modèles réussis d'entreprises d'agroforesterie communautaire.

<p>Programme de recherche salvadorien de développement et de l'environnement (PRISMA)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PRISMA est une ONG de recherche pour le dialogue politique en Amérique Centrale, qui conduit des recherches et des analyses critiques, qui promeut l'interaction entre divers acteurs à de multiples niveaux pour favoriser un développement durable et équitable. ▪ PRISMA a développé une importante recherche sur les pressions qu'exercent actuellement les investisseurs privés sur les territoires collectifs d'Amérique Centrale. PRISMA offre aussi un soutien technique et stratégique à l'Alliance mésoaméricaine pour les peuples et les forêts sur les questions relatives au changement climatique et aux dynamiques territoriales. ▪ PRISMA est une importante force de rassemblement et la source d'informations régionales concernant les droits communautaires sur les terres et les ressources, qui fournit un important soutien et contribue à la réalisation des événements de RRI, comme le Dialogue mésoaméricain sur la gouvernance forestière et le changement climatique.
<p>RECOFTC - le Centre de formation régional sur la sylviculture communautaire de l'Asie et du Pacifique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Basé en Asie du Sud-Est, le RECOFTC est le premier pôle mondial d'information et de formation sur la foresterie communautaire, fondée sur des droits solides, une bonne gouvernance et un partage équitable des avantages. Le RECOFTC forme les organisations aux stratégies de promotion efficace, ainsi qu'aux relations avec les décideurs politiques, pour encourager une plus grande reconnaissance des droits communautaires. ▪ Le RECOFTC est un puissant moteur de l'engagement des gouvernements vis-à-vis de la foresterie communautaire en Asie, à travers l'adoption de législations essentielles et l'investissement dans le développement institutionnel à long terme, la garantie d'une participation active des communautés à la gestion durable et équitable des forêts, et le développement des capacités des réseaux forestiers communautaires.
<p>L'Institut Samdhana</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Samdhana est une centre régional asiatique spécialisé dans la résolution de conflits environnementaux, dans la promotion d'une plus grande clarté des droits communautaires, de l'accès à l'assistance légale, au leadership et à l'organisation, et dans le soutien technique. ▪ Samdhana joue un rôle décisif dans la mobilisation de la société civile en faveur des réformes foncières, dans la fourniture de connaissances indispensables et dans l'analyse visant à soutenir des recommandations politiques.
<p>Tebtebba (Centre international des peuples autochtones pour la recherche et l'éducation, Philippines)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fondée par et pour les peuples autochtones, Tebtebba est la principale plateforme mondiale de promotion des droits des indigènes et de renforcement de leurs capacités à s'organiser et à agir efficacement sur la scène politique. ▪ Tebtebba est activement engagée dans les processus internationaux, y compris les négociations du changement climatique, et a contribué aux processus qui ont conduit à l'adoption des principales politiques et instruments internationaux, tels que le droit international des droits de l'homme, la DDPA, et l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones.
<p>Centre Mondial d'Agroforesterie (ICRAF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Centre Mondial d'Agroforesterie est le leader mondial de la recherche sur l'agroforesterie et le développement durable, qui conduit des recherches pour faire avances les politiques et les pratiques en faveur des communautés rurales et de l'environnement. Il est membre du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI). ▪ Avec plus de 30 ans de travail direct avec les petits exploitants agricoles en Afrique, en Asie et en Amérique Latine, l'ICRAF met à profit sa longue expérience de la recherche sur les régimes fonciers (conception, mise en œuvre et impacts), et développe des alliances stratégiques avec d'autres institutions de recherche et avec la société civile.